

L'information AGRICOLE

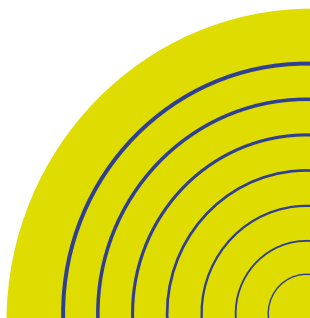
Printemps 2022

**QUELLE COHABITATION ENTRE
LES AGRICULTEURS ET LA
FAUNE SAUVAGE ?**



Êtes-vous en conformité avec vos obligations conventionnelles ?

Vos partenaires sociaux ont signé un accord national instaurant la mise en place d'un Plan d'Épargne Retraite pour tous les salariés non-cadres.*



Depuis le 1er juillet 2021, tous vos salariés non-cadres ayant une ancienneté continue d'au moins 12 mois doivent bénéficier d'un Plan d'Épargne Retraite exprimé en points, qui leur offrira un complément de revenu à la retraite.

Le Plan d'Épargne Retraite d'AGRIC A PRÉVOYANCE : une réponse simple et adaptée

Le Plan d'Épargne Retraite en points d'AGRIC A PRÉVOYANCE répond pleinement à vos obligations conventionnelles.

Ce dispositif a fait ses preuves auprès des cadres de votre secteur qu'il équipe depuis de nombreuses années.

**Accord national du 15 septembre 2020 (Production agricole, CUMA)
Accord national du 8 octobre 2020 (ETARF)*

Comment adhérer ?

Remplissez le formulaire en ligne accessible depuis le site groupagric.a.com ou via le QR Code :



ou

Contactez nos conseillers spécialisés du lundi au vendredi de 9h à 17h au

0 805 020 220

Service & appel gratuits



AGRIC A PRÉVOYANCE

Proches par nature, engagés à vos côtés

ÉDITORIAL

Sandrine Hauser,
Secrétaire générale de la FDSEA des Hautes-Alpes

4 Prédation : où est l'aberration ?

ACTUALITÉS

76^e congrès de la FNSEA

5 La reconquête de la souveraineté au cœur des débats

En congrès à Besançon

6 Le renouveau syndical de la FNSEA

Après l'élection présidentielle

7 Les chantiers agricoles d'Emmanuel Macron

Folies béarnaises

8 Plus de 2 000 moutons sur les Champs-Élysées

Travaux agricoles

9 Les entrepreneurs inquiets de la hausse du carburant

74^e congrès

10 Les mesures du plan de résilience agricole

74^e congrès

11 Les fermiers veulent toujours une loi foncière

Table-ronde

12 Le nécessaire dialogue entre ruraux et urbains

Ruralité

13 Les maires ruraux veulent des territoires vivants et dynamiques

16 DOSSIER

QUELLE COHABITATION ENTRE LES AGRICULTEURS ET LA FAUNE SAUVAGE ?

Témoignage

17 « L'ours a plus de droits que l'homme »

État des lieux

18 La prédation en France

Témoignage

20 Les préparatifs du prochain plan loup sont lancés

Systèmes de protection

22 Des dispositifs utiles mais à l'efficacité insuffisante

Protection

24 Une politique de protection coûteuse

Office français de la biodiversité

26 Loup y es-tu ?

Interview

28 « Nous demandons une véritable régulation des prédateurs »

Prédation en Europe

30 Une coexistence compliquée et un défi commun

Grands gibiers

32 80 millions d'euros de dégâts

FILIÈRES

Conférence de presse

35 Le riz français en quête de reconnaissance

Conférence de presse

38 Foie gras : le « tsunami » de la grippe aviaire

Assises nationales

39 Filière forêts et bois : une nécessaire adaptation

Consommation

40 Valoriser l'origine France

INITIATIVES

Appel à projets

41 La SAS crédit carbone sur les rails

Numérique agricole

43 La French AgriTech présente sa feuille de route

EUROPE-MONDE

Sénat

44 Agroalimentaire : le réel impact de la guerre en Ukraine

Marchés mondiaux

45 Céréales : peu de solutions pour parer l'absence de l'Ukraine

Un rapport de l'ONU

47 L'insécurité alimentaire mondiale en pleine expansion

En marge du conflit avec la Russie

48 Ukraine : vers une pénurie de semences ?

Journées exports agro 2022

49 Golfe persique : un marché riche et porteur d'ici 2050 ?

Webinaire Business France

50 Ukraine-Russie : Vers un nouvel équilibre agroalimentaire mondial ?

CULTURE

Note de lecture

51 Les vigneron du ciel – Les moines et le vin

Note de lecture

52 Des hommes, des territoires, des brebis

Cinéma

53 Vedette, reine des Alpes

Documentaire

54 Au cœur de l'Auvergne agricole

Couverture : ©FNSEA

L'Information Agricole est édité par la FNSEA,
11 rue de la Baume 75008 Paris, 01 53 83 47 47

Directeur de la publication : Clément Faurax

Rédacteur en chef : Christophe Soulard / Secrétaire : Claire Langlois

Publicité : La Baume Médias 01 53 83 47 29 / Mathieu Tournier

Numéro de commission paritaire : 1122 G 82349 / ISSN : 0019-994 X

Maquette / impression : Imprimerie Nii, 1 rue Léopold Sédar-Senghor,
14460 Colombelles / Taux de fibres recyclées : 0 % / Certification des fibres :
PEFC / Eutrophisation : Ptot : 0,02 kg/tonne

PRÉDATION : OÙ EST L'ABERRATION ?



© Stéphanie MARTIN-CHAILLAN

Sandrine Hauser

Secrétaire générale de la FDSEA des Hautes-Alpes

Aujourd'hui, en 2022, le loup est présent sur plus de 42 départements, avec plus de 15 000 brebis tuées et 2 500 disparues.

Depuis quelques années, on constate une augmentation moyenne de 1 000 animaux supplémentaires agressés, avec une nouveauté : les ovins ne sont plus les seuls touchés car le loup s'en prend maintenant à d'autres espèces. De plus, l'ours, le lynx et maintenant le vautour commencent eux aussi à élargir leur empreinte à travers les campagnes françaises, s'attaquant à des jeunes veaux et même à de plus gros bovins. Plus aucun éleveur n'est désormais à l'abri.

Le plus inquiétant est aussi que 90 % des éleveurs qui ont mis en œuvre des moyens de protection (chiens, clôtures électriques...) ont subi une attaque. Ces agressions, en majorité lupines, ne sont pas sans conséquences sur les troupeaux survivants : nos bêtes subissent un stress important, s'épuisent à courir et s'épuisent tout autant à rentrer dans les parcs la nuit. Elles reviennent terrifiées, tout comme les bergers. Le fait de rassembler les bêtes en un seul lieu pour lutter contre la prédation impacte réellement l'environnement. Les parcs sont tellement piétinés que l'herbe peine à y repousser, faisant disparaître une grande part de la biodiversité indispensable à l'équilibre de nos estives, de nos alpages et de nos prairies. En contrepartie, parce que nos bêtes ne peuvent plus paître librement, nos forêts et sous-bois s'embroussaillent, favorisant les feux de forêt avec les conséquences dramatiques que l'on connaît.

Une autre conséquence de cette présence à la fois diffuse et réelle de la prédation dans nos campagnes est que les touristes désertent aujourd'hui nos montagnes et nos villages mettant à mal une économie locale déjà fragilisée.

Que dire de la vie des éleveurs qui, soumise à tous ces aléas, peinent à vivre dignement de leur travail ? Que dire de l'hyperstress qu'ils subissent aussi quand ils doivent vérifier l'état des brebis ?

L'Europe veut en plus rendre les moyens de protection obligatoires pour le versement des aides PAC ? Faut-il considérer cette mesure comme une double peine ?

Le plus regrettable dans la gestion de la prédation est la vision bucolique qu'il véhicule avec quelques vieux poncifs. Non le loup n'est pas simplement un film avec Kevin Costner ou les trois petits cochons de Walt Disney. Il ressemblerait plutôt à celui du Petit chaperon rouge de Charles Perrault. De même, l'ours de Jean-Jacques Annaud n'a que peu de lien avec la réalité vécue par les éleveurs pyrénéens.

À travers ce dossier, vous découvrirez ce que beaucoup appellent crûment « la réalité des prix » : un état des lieux de la prédation en France et en Europe ; le coût de la prédation et des dégâts de gibiers ; des témoignages d'éleveurs ; comment ceux-ci se mobilisent pour le prochain Plan loup, etc.

Bonne lecture.

LA RECONQUÊTE DE LA SOUVERAINETÉ AU CŒUR DES DÉBATS

Après la traditionnelle séance à huis clos, les instances de la FNSEA ont ouvert une séquence publique au cours de laquelle les principaux dossiers agricoles du moment ont été passés en revue. La souveraineté alimentaire a quasiment monopolisé les interventions lors du 76^e congrès de la FNSEA à Besançon (Doubs).

Après l'intervention émouvante et forte de Mariia Didukh secrétaire générale du Forum national agricole ukrainien (lire encadré) et celle plus « crispée » de Geneviève Pons, directrice générale du think tank "Europe Jacques Delors", la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert a insisté sur la nécessité de retrouver une souveraineté alimentaire et énergétique qui se détache de « la vision décroissante » que l'Union européenne tente d'imposer à travers le Green Deal (Pacte Vert) et Farm to Fork. Non pas que la FNSEA ne souscrive à pas à cette ambition, mais elle ne souhaite pas que ces stratégies soient pilotées par des « lobbys verts qui deviennent les lobbys de la faim dans le monde » ni par « les Garcimore de la Commission européenne », a lâché Christiane Lambert. Elle souhaite au contraire « redonner une ambition » à ces politiques en s'appuyant notamment sur le rapport d'orientation de la FNSEA dévoilé en septembre 2020*, sur les actions concrètes que sont Epiterre, France Carbon Agri, etc. Le syndicat agricole souhaite aussi que le gouvernement finance, d'ici la fin 2025, les diagnostics carbone complets, « à 360° », de l'ensemble des exploitations françaises. « Nous sommes au rendez-vous et l'agriculture doit être, d'ici 2030, le premier fournisseur de biogaz et d'énergies vertes », a-t-elle précisé.

Agacée par l'accumulation des contraintes qui pèsent sur les exploitations et qui font penser « au syndrome de Diogène », Christiane Lambert entend, comme Samuel Vandaele, président JA (dont c'était le dernier congrès de la FNSEA à cette fonction), en finir avec les lourdeurs administratives. « J'ai le remède : la simplification », a-t-elle martelé, fustigeant au passage les surtranspositions qui mettent à mal des filières comme celle de la cerise. Récupérer cette souveraineté tant convoitée, c'est aussi « être intransigeant sur l'application totale d'Egalim 2 et s'attaquer au droit de la concurrence, en particulier aux grandes enseignes qui contournent le droit français en s'installant à l'étranger », a-t-elle expliqué.

* Faire du défi climatique une opportunité pour l'agriculture.



© Actuagri

« Concilier production et protection »

Pourtant astreint au devoir de réserve en cette période électorale, le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie, très habile, a répondu sur le mode de la prétention : « Je ne peux pas vous parler du Varenne de l'eau, des néonicotinoïdes, du plan stratégique national, de l'ouverture du comptage des loups, de la loi Sempastous, du plan porcin... », a-t-il indiqué. Partageant la vision de Christiane Lambert sur les conséquences du conflit russo-ukrainien, il a lui aussi évoqué la nécessaire reconquête de la souveraineté alimentaire et énergétique. Il compte pour ce faire s'appuyer sur les récentes mesures gouvernementales : France 2030, Plan de résilience, réouverture des négociations commerciales, mais aussi sur le Plan protéines, la reconquête des parts de marché fruits et légumes, et la consolidation des énergies vertes. Il a aussi suggéré de contrebalancer la vision politique de Farm to Fork par la « vocation nourricière de l'agriculture ». Selon lui, en intégrant et en « gravant » cette dimension alimentaire dans cette stratégie européenne, on parvient à « concilier production et protection (de l'environnement ndlr) ». Favorable à la vaccination des volailles pour lutter contre la grippe aviaire, il a assuré la FNSEA que le gouvernement « partage son exaspération » sur les exactions commises le 26 mars dans les Deux-Sèvres. « Il ne peut pas y avoir d'agriculture sans eau. N'en déplaise à certains », a-t-il glissé, dénonçant au passage une « instrumentalisation politique » et s'attirant les applaudissements des 1 000 congressistes présents.

Christophe Soulard

En congrès à Besançon

LE RENOUVEAU SYNDICAL DE LA FNSEA



La FNSEA a précisé, lors de son 76^e congrès à Besançon, son chantier #RéseauFNSEA2025, un chantier collectif pour trouver une synergie commune.

« **N**ous sommes un réseau qui avance malgré les soubresauts et nous voulons parler à tous les porteurs de projets », résume la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert qui entend revitaliser le réseau de ses fédérations départementales. « Car nous avons perdu 20 points de participation aux élections chambre en dix ans », remarque Jérôme Despey, secrétaire général de la FNSEA qui s'inquiète « d'une érosion des adhésions alors que nous disposons d'un grand réservoir

de sympathisants ». C'est cette population que la FNSEA entend cibler. David Herrscher, membre du bureau de la FDSEA du Haut Rhin acquiesce et témoigne avoir contacté tous les agriculteurs du département par courrier et téléphone. « Certains ont adhéré spontanément et nous en avons relancé d'autres ». Résultat de cette campagne de « reconquête des adhésions » : + 12 % d'adhérents actifs et + 10 % d'exploitants retraités. « Nous avons bénéficié de l'appui technique et méthodique de la FNSEA. Nous avons un calendrier précis avec des objectifs à réaliser tout le long de l'année », souligne-t-il.

« Cultiver l'émulation »

Pilote du projet, le premier vice-président de la FNSEA, Arnaud Rousseau, a confirmé « vouloir élargir la base nos adhérents à travers quatre leviers de transformation : rénover notre stratégie d'adhésion ; clarifier notre organisation ; muscler la stratégie d'influence et faire évoluer nos partenariats ». Pour lui, la stratégie de l'adhésion est « l'alpha et l'oméga du projet ». Pour lui, il revient à chaque fédération départementale de porter son projet de reconquête, de « construire son propre plan ». La FNSEA comme cela s'est fait dans le Haut-Rhin et d'autres départements viendra en appui. La FNSEA a d'ailleurs renforcé son département syndical « et nous avons une grande et belle équipe au service du réseau », assure Patrick Bénézit, secrétaire général adjoint qui veut « cultiver l'émulation ». « Il faut que les élus et les collaborateurs s'impliquent » soutient Arnaud Rousseau. La FNSEA qui inscrit cette action dans la durée va visiter d'ici le prochain congrès en 2023, « tous les départements pour mettre en œuvre cette stratégie d'adhésion » précise Jérôme Despey. « Il faut rappeler non seulement nos valeurs syndicales mais aussi tous nos acquis syndicaux », renchérit Hervé Lapie, secrétaire général adjoint. Convaincre les agriculteurs d'adhérer n'effraie pas François Lesparre, secrétaire général adjoint de la FRSEA Nouvelle-Aquitaine : « Il faut démystifier la relance syndicale. Il faut bien définir la cible et les adhérents le sentent quand ils savent où on va ». Autrement dit, il faut « accélérer la dynamique de la réussite », conclut le premier vice-président de la FNSEA.

Christophe Soulard

LES CHANTIERS AGRICOLES D'EMMANUEL MACRON

Les urnes ont parlé. Emmanuel Macron est réélu à la tête de l'État jusqu'en avril 2027. Ses chantiers sont immenses, y compris dans le secteur agricole et agroalimentaire. Les agriculteurs et leurs représentants syndicaux l'attendent sur de très nombreux dossiers.

Maintenir et développer le potentiel de production de l'agriculture française et européenne ; concilier production et protection de l'environnement et de la biodiversité ; mettre en place une grande loi foncière réclamée par la profession agricole ; réviser la stratégie Farm to Fork et le Green Deal ; instaurer des clauses miroirs dans les traités internationaux ; assurer le renouvellement des générations, etc. Tels sont quelques-uns des nombreux chantiers auxquels le président de la République, son gouvernement, et en particulier le futur ministre de l'Agriculture devront s'atteler dans les cinq prochaines années. S'y ajoute celui tout aussi épineux de la ruralité et de ses très nombreuses fractures « *qui ont marqué le scrutin présidentiel* », a souligné la FNSEA dans un communiqué du 25 avril. Adressant « *ses félicitations* » au président, le syndicat majoritaire se félicite du « *choix d'une France forte, portant une ambition pour l'Union européenne* ». La FNSEA qui promeut « *la vision d'une agriculture française forte, audacieuse et durable* », rappelle aussi au chef de l'État que « *l'agriculture est une chance pour la France* ». Elle attend de lui qu'il confie au prochain ministre de l'Agriculture, la mise en œuvre des 30 propositions qu'elle a formulées en début d'année « *pour que l'agriculture soit en mesure d'apporter sa contribution essentielle à la souveraineté alimentaire et à la souveraineté énergétique de la France* ».

Majorité parlementaire

Plus concrètement, le président devra concrétiser les promesses du candidat, lors du grand oral du Conseil de l'Agriculture française le 30 mars dernier, en faisant voter d'ici la fin de l'année 2022, « *une loi d'orientation et d'avenir pour assurer le renouvellement des générations, la formation et l'installation des jeunes agriculteurs* ». De même, les agriculteurs souhaitent-ils qu'Emmanuel Macron acte définitivement le vote d'une grande loi foncière promise en 2019 sur le Salon international de l'agriculture, promesse sans cesse repoussée en raison d'un « *calendrier parlementaire trop chargé* ». Sur le volet de la transition écologique, il



© Actuagri

lui faudra concrétiser les deux autres volets du Varenne de l'eau que sont les plans d'adaptation par filière et la stratégie revisitée de la gestion de l'eau, le premier volet (assurance récolte) ayant déjà été voté en février dernier. Favorable aux New Breeding techniques (NBT), le chef de l'État devrait profiter de sa qualité de président de l'Union européenne, pour convaincre ses partenaires leur fixer un cadre réglementaire et permettre d'assurer la souveraineté agricole et alimentaire qu'il défend. De même, il lui faudra poursuivre les plans activés ces deux dernières années : plan de Relance, plan protéines, plan de résilience, France 2030 pour donner aux filières agricoles leur pleine capacité de production et de conquête des nouveaux marchés. Pour que son programme soit appliqué, le président de la République entend s'appuyer « *Premier ministre (qui) sera directement chargé de la planification écologique* ». Il devra donc veiller à ce que les intérêts de cette planification soient compatibles avec les enjeux économiques, sociaux et sociétaux des agriculteurs. En même temps, il devra veiller à ce que le revenu agricole, tant des actifs que des retraités, se rapproche des autres catégories de Français. Toute la question est maintenant de savoir s'il disposera d'une majorité parlementaire suffisante pour appliquer ce programme assez ambitieux. Réponse après le 19 juin, date du second tour des législatives...

Christophe Soulard

PLUS DE 2 000 MOUTONS SUR LES CHAMPS-ÉLYSÉES



© CS Actuagri

Les Champs-Élysées ont retrouvé le temps d'un après-midi leur vocation agricole en accueillant plus de 2 000 moutons. Avec l'objectif de faire rentrer la transhumance dans le patrimoine immatériel de l'Humanité.

Ambiance très champêtre sur les Champs-Élysées ce dimanche 6 mars. En guise de clôture du Salon international de l'agriculture, ce sont plus de 2 000 brebis, béliers et agneaux qui ont défilé sur la plus belle avenue du monde pour porter haut les couleurs des Pyrénées. Plusieurs milliers de Parisiens se sont massés tout le long du parcours, entre l'Arc de Triomphe et le rond-point où trônent les statues de Charles de Gaulle et de Georges Clemenceau. Pour accompagner cette transhumance qui est à la fois une nécessité et un art de vivre dans les massifs français, de nombreuses animations ont émaillé le parcours. Les badauds ont pu reconnaître béarnais Henri IV sur son fier destrier blanc. À lui tout seul, ce roi de France incarne la souveraineté alimentaire en ayant popularisé la poule au pot qu'il souhaitait voir trôner tous les dimanches sur les tables françaises. Son ministre, Maximilien de Béthune, duc de Sully, ne disait-il pas que « *pâturage et labourage sont les deux mamelles de la France* » ? Les Parisiens ont pu également admirer de nombreux représentants d'associations folkloriques et accompagner, pour les plus téméraires, quelques chants polyphoniques. Ce défilé de moutons était accompagné d'attelages de bovins et d'équins issus des cinq massifs français qui pratiquent encore l'art ancestral de la transhumance : Pyrénées, Alpes, Corse, Vosges et Massif Central.

Une identité forte

C'est d'ailleurs cette cause que les agriculteurs sont venus défendre. Un dossier a en effet été déposé en mars 2019 pour que cette pratique soit reconnue au patrimoine immatériel de l'Humanité auprès de l'Unesco. Il a déjà franchi une étape importante en juin 2020 après avoir été accepté par le Comité du patrimoine ethnologique et immatériel (CPEI). Chaque année, ce sont plus de 1 000 troupeaux qui montent dans les estives pyrénéennes. Environ 300 tonnes de fromages y sont produites. Selon les termes du maire de Laàs, Jacques Pédehontaà, à l'initiative de ce rassemblement, « *ce sont 7 000 ans d'histoires entre l'homme, les animaux et la montagne qui ont créé une identité forte. Une identité qu'il faut préserver* ». Comme l'avait indiqué le sénateur Max Brisson (LR, Pyrénées-Atlantiques) et président de l'Agence d'attractivité et de développement touristique Béarn-Pays basque, lors de la conférence de presse de présentation, « *les traditions sont aujourd'hui un signe de modernité* ». Les Parisiens ont pu vérifier concrètement que les territoires agricoles et ruraux existaient, qu'ils étaient bien vivants et dynamiques.

Christophe Soulard

Les enjeux d'une reconnaissance

Selon le Collectif des races locales de massif (Coram) qui porte le dossier de la transhumance à l'Unesco, cette reconnaissance permettra « non pas de figer une pratique » mais au contraire « de la maintenir, la valoriser et la promouvoir de façon durable ». Il s'agit concrètement de :

- Valoriser les savoirs et savoir-faire associés à la transhumance à l'échelle du territoire français ;
- Identifier et faire connaître les pratiques des communautés humaines concernées et les relier aux enjeux sociétaux du pastoralisme ;
- Comprendre et sauvegarder les modes de transmission des savoir-faire et savoir-être (traditions, coutumes, réglementations sur le travail, le transport, l'environnement), dans une société en évolution ;
- Créer du lien et une nouvelle osmose à l'échelle nationale pour répondre aux enjeux techniques, économiques, sociétaux et environnementaux des communautés pratiquant la transhumance.

LES ENTREPRENEURS INQUIETS DE LA HAUSSE DU CARBURANT

Dans une conférence de presse, le 9 mars, la Fédération nationale entrepreneurs du territoire (FNEDT) s'est inquiétée de l'augmentation du GNR. Elle mettrait en péril nombre d'entreprises agricoles et forestières.

« **A**ujourd'hui, on est dans le trou complet », souffle Gérard Napias, président de la FNEDT. Il s'inquiète de la hausse du prix des énergies fossiles, notamment du gazole non routier qui a pris « 200 % en un an ». Vendu à 0,60 euro le litre en mars 2021, il atteint maintenant 1,55 euro en moyenne. « Même 1,785 € en Isère », complète-t-il soulignant que le GNR a « augmenté de 10 centimes la seule journée du 7 mars en l'espace de quatre heures ! ». La dynamique était déjà engagée avant le conflit ukrainien mais ce dernier a aggravé la situation, selon Guillaume Le Gonidec, chargé de mission Travaux agricoles à la FNEDT.

« Rationnement »

En plus de cette hausse qui met à mal les trésoreries des entreprises, s'ajoutent des problèmes d'approvisionnement. Les entreprises sont en effet très gourmandes en GNR. Selon la nature des travaux agricoles ou forestiers, la facture peut vite grimper : « Pour de simples travaux forestiers, il faut tabler sur environ à 30 litres/ha. Mais on monte à 60/100 litres/ha pour un broyeur. Dans le dernier cas, le surcoût représente 400 euros par jour », explique Patrice Durand, directeur de la FNEDT. « Un tracteur consomme 200 litres de GNR par jour, ce qui fait donc 200 € de plus. Pour nous l'important n'est pas de facturer quand le GNR est le plus élevé, mais d'absorber ce coût supplémentaire du GNR », renchérit Gérard Napias. Au cours actuel du GNR, la Fédération estime qu'une journée d'ensilage d'herbe fait perdre à l'entrepreneur 500 à 800 euros par jour si on ne répercute pas l'augmentation des prix. Surtout, les distributeurs commencent à calibrer les commandes : « On demande 15 000 litres. On n'est livré que de 4 000 » se plaint Gérard Napias citant des « rationnement » en Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, en Normandie « où les livraisons se font en quatre fois », dans le Grand-Est, en Occitanie, en Dordogne... « Or le rationnement est une législation d'exception et la France n'est pas en guerre », martèle le président de la FNEDT.



© IStock

« Ça crie de tous les côtés »

C'est là le nœud du problème. Faire accepter aux clients une nécessaire revalorisation des tarifs pour passer le cap. L'idée d'une indexation fait son chemin surtout dans le cas d'une contractualisation réalisée sur deux ou trois ans. Mais à quel taux ? « Il y aurait bien la solution d'un remboursement anticipé de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (Ticpe) », expose Gérard Napias. « Mais l'État refuse d'avancer le remboursement de cette taxe. Or ça nous permettrait d'avoir une trésorerie pour remplir nos cuves », explique-t-il. La Ticpe est calculée selon les volumes vendus ou utilisés et non sur le prix de vente du carburant. Elle est généralement remboursée à la fin du printemps de l'année N+1 (juin 2022 pour les volumes consommés en 2021). Cela peut représenter pour les agriculteurs environ 500 euros par an. « Selon la taille des entreprises du territoire, la Ticpe peut peser de 5 000 euros par an pour les plus petites à 40-50 000 € par an pour les plus importantes ». En attendant que le Gouvernement prenne une décision, « ça crie de tous les côtés dans nos assemblées générales », confirme Gérard Napias. La FNEDT peu encline à manifester voit poindre la gronde des campagnes. « On ne pourra pas les tenir longtemps. Même les entreprises de travaux publics commencent à réagir », justifie-t-il.

Christophe Soulard

LES MESURES DU PLAN DE RÉSILIENCE AGRICOLE

Pour atténuer les effets de la guerre en Ukraine sur l'économie française, le Premier ministre, Jean Castex, a dévoilé le 16 mars, un plan de résilience. L'agriculture et l'agroalimentaire sont concernés, au premier rang desquels les éleveurs.

Réduire les dépendances françaises et aider les entreprises à affronter les conséquences économiques de la guerre en Ukraine. Tel est le double objectif du plan de résilience annoncé par le Gouvernement le 16 mars. D'un montant global estimé à environ 30 milliards d'euros, il vise « à sortir intégralement du pétrole et du gaz russe d'ici 2027 », a indiqué Jean Castex. Il entend aussi, à travers un ambitieux train de mesures, assurer la « souveraineté technologique et alimentaire » de la France, a-t-il ajouté. Le chef du Gouvernement attend que les ministres lui fassent « rapidement » des propositions « pour trouver des sources alimentaires alternatives », a-t-il souligné. Mais c'est tout d'abord sur le volet énergie que l'Exécutif entend porter l'effort. Ainsi les entreprises agroalimentaires qui consomment beaucoup de gaz et d'électricité et qui justifient d'une augmentation de leur facture énergétique d'au moins 40 % et dont la charge représente 3 % du chiffre d'affaires pourront prétendre et émarquer à une enveloppe prévue dans le plan de résilience. Cette aide de 400 millions d'euros concerne notamment les sucreries, les maraîchers, les fabricants d'engrais, les producteurs de volailles, de porcs, etc. « Nombreuses sont les entreprises agricoles et agroalimentaires à répondre à ce critère de 3 % », a assuré le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie. Le Premier ministre a précisé que « cette aide, sur une période de quatre mois, va permettre de compenser les pertes jusqu'à l'aboutissement de négociations commerciales ». De même, le gouvernement envisage de rembourser par anticipation, aux agriculteurs, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) de 2021. Il prévoit aussi un acompte de 25 % sur celle de 2022.

Négociations commerciales

Les réactions n'ont pas tardé après les annonces gouvernementales. Ainsi la FNSEA « salue l'intégration du secteur agricole et agroalimentaire dans ce plan ». Elle « se félicite des propositions consistant à redonner une place stratégique à l'enjeu de la souveraineté alimentaire ». Cependant, elle regrette que « la compensation des augmentations du coût du carburant n'aient pas été



© Capture Twitter

totalelement entendues », a-t-elle indiqué dans un communiqué. Elle estime en effet que les besoins sont aujourd'hui « massifs (...) avec la reprise des travaux extérieurs ». Le syndicat agricole qui aurait aimé réduire à son maximum la fiscalité du gazole non routier (GNR) souhaite que les négociations avec la chaîne agroalimentaire de l'aval s'ouvrent rapidement, « afin de tenir compte des hausses de charges des agriculteurs ». Autrement dit que cette hausse globale soit répercutée, en bout de chaîne, au consommateur. Pour sa part, le président de La Coopération agricole, Dominique Chargé, « salue particulièrement l'attention portée aux filières d'élevage, à la prise en charge partielle des surcoûts du gaz et de l'électricité et à la prise en compte des problèmes de trésorerie, à la fois pour les exploitations agricoles et les entreprises ». Comme la FNSEA, Dominique Chargé souhaite « rouvrir les négociations commerciales que nous avons appelées de nos vœux compte-tenu de l'inflation subie par les entreprises ».

Christophe Soulard

Un plan de sécurisation en engrais

Si les besoins en engrais du printemps sont couverts, un plan de sécurisation des engrais pour la prochaine campagne d'automne 2022 sera mis en œuvre a annoncé le ministre de l'Agriculture le 16 mars. Ce plan va comporter, la mise en place d'un groupe de travail de sécurisation des matières premières importées, et de la production d'engrais sur notre sol ; L'adaptation ou le report de mesures réglementaires pouvant impacter la disponibilité des engrais en 2022 et le développement de l'usage des engrais organiques.

LES FERMIERS VEULENT TOUJOURS UNE LOI FONCIÈRE



© CS Actuagri

Lors d'une conférence de presse le 1^{er} mars, la Section nationale des fermiers et métayers de la FNSEA (SNFM) a présenté son prochain congrès qui se tiendra les 9 et 10 mars à Saint-Lô. L'occasion pour eux de rappeler qu'une grande loi foncière devient urgente.

« **L**a grande loi foncière qui avait été promise n'a pas vu le jour sous cette mandature, pour de nombreuses raisons », s'est un peu agacé Bertrand Lapalus impatient qu'elle soit non seulement inscrite à l'agenda parlementaire 2022-2027 mais en plus qu'elle aboutisse. Avec l'impression d'être « resté sur la faim », la SNFM se contente de prendre acte de la proposition de loi du député Jean-Bernard Sempastous (LREM, Hautes-Pyrénées). Ce texte qui « constitue une petite avancée », juge le président de la SNFM, crée un nouvel outil complémentaire au contrôle des structures. Il permet de contrôler les mutations de parts de sociétés conduisant à des agrandissements excessifs, de « répondre de manière efficace à une dérive qui met en péril notre modèle agricole ». Mais les fermiers-métayers veulent plus : « On veut faire évoluer le statut du fermage », a martelé Bertrand Lapalus. Il souhaiterait que la future loi foncière intègre l'accord global que sa section a conclu avec la section nationale des propriétaires ruraux (SNPR). Pour la SNFM, « le temps presse. Près de la moitié des agriculteurs vont transmettre leurs exploitations dans les 10 ans à venir. Cette future loi doit aussi prendre en compte le renouvellement des générations ».

Mise à bail

Les fermiers-métayers demandent un renforcement du contrôle des structures et d'améliorer le portage du foncier. « *Les outils de portage doivent promouvoir, utiliser et respecter le statut du fermage (...) le fermier doit avoir la liberté de choisir son outil de portage et son porteur* », a plaidé Bertrand Lapalus. « *Les jeunes préfèrent d'abord investir dans l'outil de production avant de le faire dans le foncier* », a précisé Patrice Chaillou, secrétaire général de la SNFM.

Bertrand Lapalus souhaite également que la future loi encourage la mise à bail, quitte à proposer des exonérations fiscales sur la taxe sur le foncier non-bâti (TFNB) aux propriétaires. C'est d'ailleurs une demande qui a été formulée quelques heures auparavant par la Fédération nationale des Safer. Pour la SNFM, le rapport de forces a effectivement changé : « *Autrefois, nous avions un propriétaire pour plusieurs fermiers. Maintenant, nous avons un fermier pour plusieurs propriétaires* ».

Christophe Soulard

Ce 74^e congrès qui se tient les 9 et 10 mars était auparavant prévu dans le Doubs, mais celui-ci accueille les 28, 29 et 30 mars, le 76^e congrès de la FNSEA. Il se déroulera en deux temps : une première journée (9 mars) à huis clos suivi d'une demi-journée (10 mars) en séance publique, avec, en point d'orgue, une table-ronde sur le thème : « *Devenir, être et pouvoir rester fermier : quelles solutions de portage ?* ».

LE NÉCESSAIRE DIALOGUE ENTRE RURAUX ET URBAINS

L'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture a organisé, mi-mars, une table-ronde sur le thème « urbains / ruraux : un dialogue à réinventer ». Objectif : atténuer les sources de conflictualités et tendre à un « meilleur vivre ensemble ».

Comment se caractérise la ruralité ? Existe-t-il des lieux communs, des stéréotypes sur les campagnes ? Quelle attitude adopter avec les nouveaux arrivants ? Telles sont quelques-unes des nombreuses questions auxquelles les différents intervenants ont tenté de répondre, étant entendu qu'il faut parler de « ruralités au pluriel », précise d'emblée André Torre, économiste et directeur de recherche à l'Inrae*. Aujourd'hui, d'après les récentes définitions de l'Insee**, 88 % des communes françaises sont situées en milieu rural et elles accueillent 33 % de la population française. La France compte d'ailleurs 30 775 communes rurales dont 18 763 peu denses et 12 012 « très peu denses ».

Cependant, le rural ne se caractérise plus par la seule identité agricole, même si 50 % des surfaces rurales sont agricoles. « *l'artisanat, la culture, les commerces, l'industrie et bien d'autres activités participent aussi à la construction de cette identité* », souligne André Torre. Mais l'image que les urbains se font de cette ruralité reste « *régressive et dangereuse* », ajoute-t-il. En effet, beaucoup de citoyens idéalisent les campagnes sous un aspect bucolique et très champêtre comme un lieu de villégiature, un havre de paix. « *Ils viennent vivre dans un Eldorado et beaucoup arrivent avec leur vérité* », remarque Gilles Noël, maire de Varzy, (1 300 hab. Nièvre). « *Beaucoup de néoruraux et de "rurbains" ont envie de garder nos petits villages sous cloche* », regrette Christelle Minard Maire de Tremblay-les-Villages (2 200 hab. Eure-et-Loir).

Anticiper

« *Or nos campagnes sont réellement vivantes avec des activités économiques et c'est ce que nous avons voulu montrer dans notre manifeste des ruralités vivantes* », rappelle Henri Biès-Péré, 2^e vice-président de la FNSEA. Le témoignage de Rémi Nodin, vigneron à Saint-Péray (Ardèche) confirme cette approche. Confronté à un voisinage de néoruraux qui lui reprochaient son travail de nuit et le traitement de ses vignes, il a dû expliquer

* Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae)

** Institut national des statistiques et des études économiques (Insee)



© iStock - Wastilly

son métier mais aussi l'adapter pour désamorcer et apaiser les tensions. « *Avant de traiter mes vignes, j'envoie un SMS aux riverains* », indique-t-il. « *Il faut entretenir le dialogue et toujours être en concertation* », insiste François Beaupère, président de la Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire. « *En vente directe, c'est sans doute plus facile que si l'agriculteur s'inscrit dans une filière longue* », précise Philippe Noyau, président de la Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire. L'une des recettes est également « *l'anticipation* », insiste Henri Biès-Péré. « *Quand un agriculteur construit un méthaniseur, il vaut mieux faire en sorte que les riverains soient prévenus en amont pour éviter qu'ils ne le découvrent au dernier moment. Ça évite bien des conflits* ». De même, des activités collectives et fédératrices comme les foires municipales, les comices agricoles, les journées nationales de l'agriculture ou la mise en place d'un projet alimentaire territorial permettent de créer des espaces de dialogue. La commune sous l'égide du maire reste ici l'échelon pertinent. « *Avec le dialogue, on parvient très souvent à résoudre les problèmes et à apaiser les tensions* », conclut François Beaupère.

Christophe Soulard

Ruralités européennes

Selon l'Insee, à l'échelle européenne (Union européenne à 28 pays), en 2015, 28 % de la population vivait en zone rurale. Parmi les pays européens avec une population équivalente, la France fait partie des pays les plus ruraux : seule la Pologne affiche davantage de ruraux (45 %). Dans certains pays, le contraste entre zones très denses (les « cities ») et espaces ruraux est important. Par exemple, en Espagne, 51 % de la population vit dans les cities tandis que 26 % de la population vit dans un espace rural.

LES MAIRES RURAUX VEULENT DES TERRITOIRES VIVANTS ET DYNAMIQUES

L'Association des maires ruraux de France (AMRF) a présenté fin mars sa plateforme présidentielle en 20 points. Elle la complètera pour la prochaine législature.

Les maires ruraux restent « *combatifs pour dénoncer les incohérences de la loi dite NOTRe que l'on n'a pas eu le courage de considérer comme "ruralicide"* », dénonce l'AMRF qui s'inquiète des écarts de « *dotations et de considération entre ruraux et urbains* ». Confrontés à de nombreux problèmes, les maires ruraux se sentent « *abandonnés* » par le pouvoir central. Il faut dire que la loi relative à la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) de 2015 a considérablement réduit leur champ d'action. Elle a forcé les communes rurales à se regrouper voire à fusionner. Dès le 1^{er} janvier 2017, les intercommunalités devaient atteindre au moins 15 000 habitants contre 5 000 auparavant. Il s'en est suivi une baisse de 39 % du nombre d'intercommunalités qui sont passées en un an de 2062 (2016) à 1266 (1^{er} janvier 2017). Cette expérience a été vécue comme traumatisante pour de nombreux élus locaux. Non seulement les économies d'échelles escomptées n'ont pas eu lieu, mais ces regroupements obligatoires ont généré un « *éloignement et une perte d'influence des maires ruraux vis-à-vis des intercommunalités* » souligne-t-on à l'AMRF. Les citoyens ruraux ont eux-mêmes ressenti ce sentiment de perte de proximité ont d'ailleurs souligné les députés dans un rapport établissant, fin 2019, le bilan de cette loi. Elle a eu un « *un coût social et politique* », ont ajouté les parlementaires. C'est ce qui explique pourquoi les maires ruraux plaident pour « *permettre aux communes volontaires de recouvrer tout ou partie des compétences obligatoires transférées aux outils intercommunaux* ».

« Villages d'avenir »

L'AMRF qui demande à booster un agenda rural actuellement en panne et à résoudre les problèmes d'accès aux soins et à la mobilité, souhaite la mise en place d'un véritable statut de l' élu qui protège juridiquement le maire. « *Il n'a pas cette reconnaissance et cette protection que pourrait lui conférer un uniforme. De plus, les trajectoires individuelles peuvent être fragilisées. Il faut donc sanctuariser les droits et devoirs de l' élu* », justifie-t-on à l'AMRF. Parmi les autres propositions émises pour les candidats à la



© iStock - Eric Bascol

présidentielle figure la mise en place d'un programme "Villages d'avenir". Les maires ruraux font en effet le constat qu'environ 30 000 communes rurales ne disposent que du droit commun pour se développer quand d'autres bénéficient de programmes spécifiques comme "Cœur de ville" ou "Petites villes de demain". Pis : sur ces 30 000 communes, 13 000 n'émargent à aucun dispositif qui permettrait de les développer sur un plan économique, social, culturel, sportif, etc. Les maires ruraux qui bataillent déjà pour que leurs communes accèdent rapidement au numérique et à la fibre, souhaitent également le maintien de la téléphonie fixe, c'est-à-dire filaire et cuivrée. « *D'ici 2027, l'opérateur historique se désengagera totalement de la téléphonie fixe. Nous redoutons des drames car le téléphone fixe est parfois le seul moyen de communication dans les zones reculées où le mobile ne passe pas. Or, cet opérateur ne répare plus les lignes fixes* », explique l'AMRF. D'autres propositions devraient suivre pour la prochaine législature. « *Elles seront plus détaillées et plus complètes* », assurent les maires ruraux.

Christophe Soulard



La situation économique des exploitations agricoles semble se détériorer

BAROMÈTRE - SYNTHÈSE 1^{er} TRIMESTRE 2022

Avril 2022

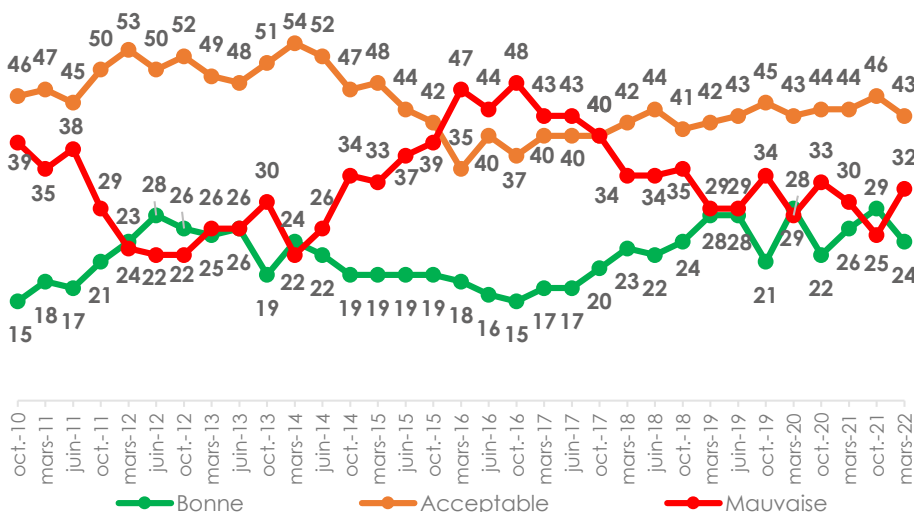
Cette 37^{ème} édition du baromètre de conjoncture agricole FNSEA-IFOP a été réalisée du 8 au 22 mars 2021 auprès de 1 504 exploitants agricoles. Le contexte de ce baromètre est particulier puisque les enquêtes ont été réalisées en pleine crise sanitaire et économique et à l'aune du troisième confinement de la population.

Un tiers des agriculteurs jugent mauvaise la situation économique de leur exploitation

Ce chiffre est en augmentation de 7 points par rapport au trimestre dernier. La situation semble d'autant plus défavorable dans les filières bovins, ovins, caprins et polyculture-élevage.

Un quart des agriculteurs jugent bonne leur situation économique actuelle, c'est notamment le cas en horticulture, viticulture et grandes cultures.

Question : Comment évaluez-vous la situation économique actuelle de votre exploitation ?

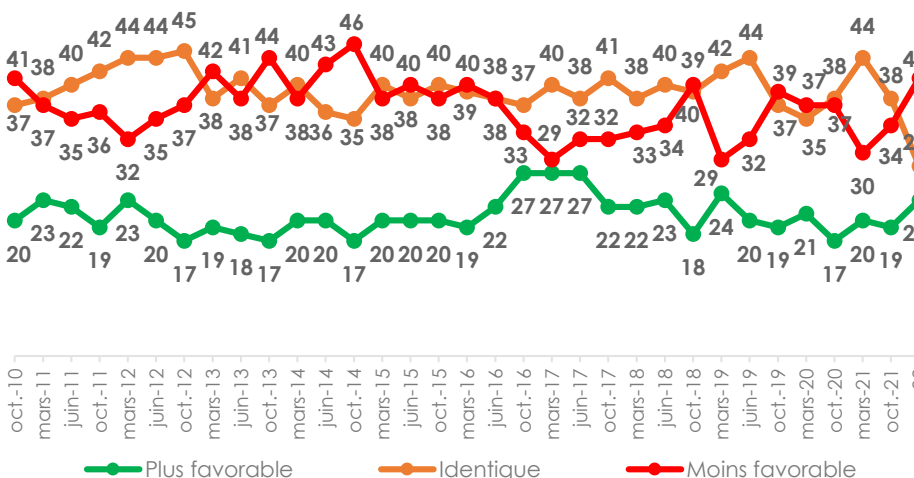


Des perspectives économiques qui restent fébriles

Les perspectives sur les 2 à 3 prochaines années ne sont pas réjouissantes et les agriculteurs n'ont pas confiance en l'avenir. En effet, ils sont **4 sur 10 à anticiper une dégradation de la situation économique de leur exploitation**, c'est 7 points de plus qu'au trimestre dernier. Les agriculteurs de la région Hauts-de-France (52% de pessimistes) et ceux de la filière grandes cultures (48%) regroupent les plus fortes proportions d'agriculteurs pessimistes.

La proportion d'agriculteurs optimistes progresse également : un agriculteur sur 4 anticipe une amélioration de la situation. Les exploitants de moins de 40 ans sont les plus optimistes (41%).

Question : Au cours des 2 à 3 prochaines années, diriez-vous que la situation économique de votre exploitation sera, par rapport à aujourd'hui ?



2/3 des agriculteurs ont rencontré des difficultés ce trimestre

La stabilité économique des exploitations est fébrile puisque la majorité (66%) des agriculteurs a rencontré des difficultés au cours des 3 derniers mois. Ils sont même 37% à avoir rencontré des difficultés importantes (+1 pt en 1 an).

Les plus touchés par ces difficultés sont les exploitations des régions Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et des filières d'élevage bovin, ovin, caprin.

La part d'exploitants n'ayant rencontré aucune difficulté est toutefois en progression (34%, +4pts). Les exploitations qui ont rencontré le moins de difficultés sont les exploitations d'Île-de-France, en grandes cultures et celles de moins de 10 hectares.

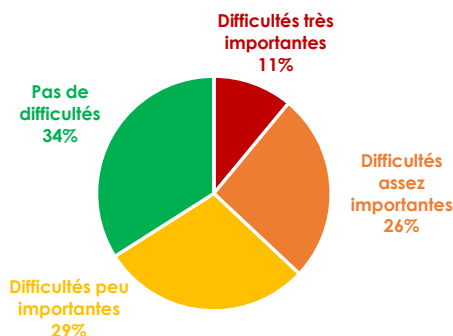
Des difficultés principalement alimentées par la hausse des charges d'exploitation

Les difficultés rencontrées au cours des 3 derniers mois sont principalement liées aux charges d'exploitation puisque cette raison concerne 64% des agriculteurs ayant rencontré des difficultés. C'est notamment le cas dans les exploitations de plus de 100 hectares.

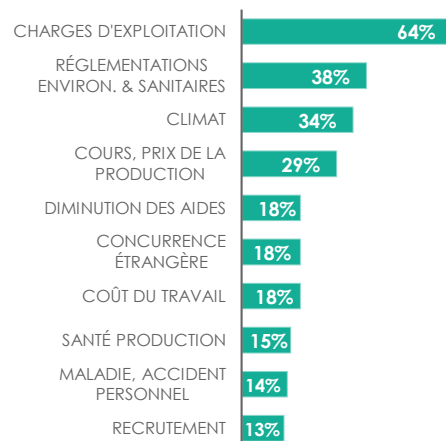
Les intentions d'embauche se conformes à la saison

Pour les trois prochains mois, 3% des exploitants envisagent de recruter au moins une personne en CDI, c'est proche des valeurs habituellement observées. Ils sont 12% à envisager de recruter au moins un CDD (-1 point en 1 an). Ces proportions sont plus importantes en viticulture où les proportions atteignent 6% pour les recrutements en CDI et 35% pour ceux en CDD.

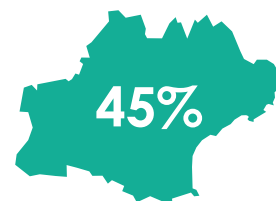
Question : Au cours des trois derniers mois, avez-vous rencontré dans l'activité de votre exploitation des difficultés ?



Question : Quels types de difficultés avez-vous rencontrés ?
(Posée uniquement aux exploitants ayant des difficultés très ou assez importantes, soit 37% de l'échantillon)

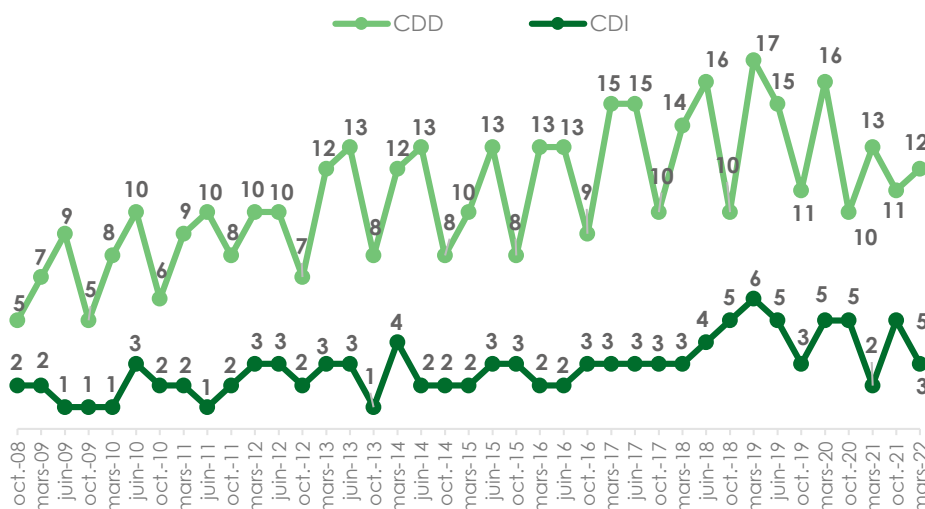


Ensuite, pour 68% des agriculteurs, la raison évoquée est la baisse des prix des productions. Cela concerne plus particulièrement les exploitations des filières d'élevage (hormis porcins/volailles). Les réglementations environnementales, sanitaires et les problèmes liés au climat arrivent ensuite et concernent plus de 60 des agriculteurs ayant rencontré des difficultés importantes.



Des exploitants de la région Occitanie ont rencontré des difficultés importantes

Question : Combien de salariés en CDI/CDD envisagez-vous d'embaucher au cours des 3 prochains mois ? Total au moins 1



DOSSIER

QUELLE COHABITATION ENTRE LES AGRICULTEURS ET LA FAUNE SAUVAGE ?



© IStock

« L'OURS A PLUS DE DROITS QUE L'HOMME »

Dans les Pyrénées, la cohabitation entre l'ours et les activités humaines s'avère impossible. Les moyens de protection sont inefficaces. Seul un changement de statut de l'ursidé pourrait améliorer la situation.

Est-ce que la problématique de l'ours est identique à celle du loup ?

Frank Watts. Alors que le loup est arrivé naturellement sur notre territoire, la présence de l'ours est consécutive à une volonté délibérée des pouvoirs publics de l'introduire dans les Pyrénées. Ils y ont consacré des moyens considérables, avec l'objectif de parvenir à une population viable. Aujourd'hui, on compte un minimum de 70 ours dans le massif pyrénéen dont l'écrasante majorité se trouve en Ariège.

Les mesures de protection des troupeaux qui ont été mises en place sont-elles bien adaptées ?

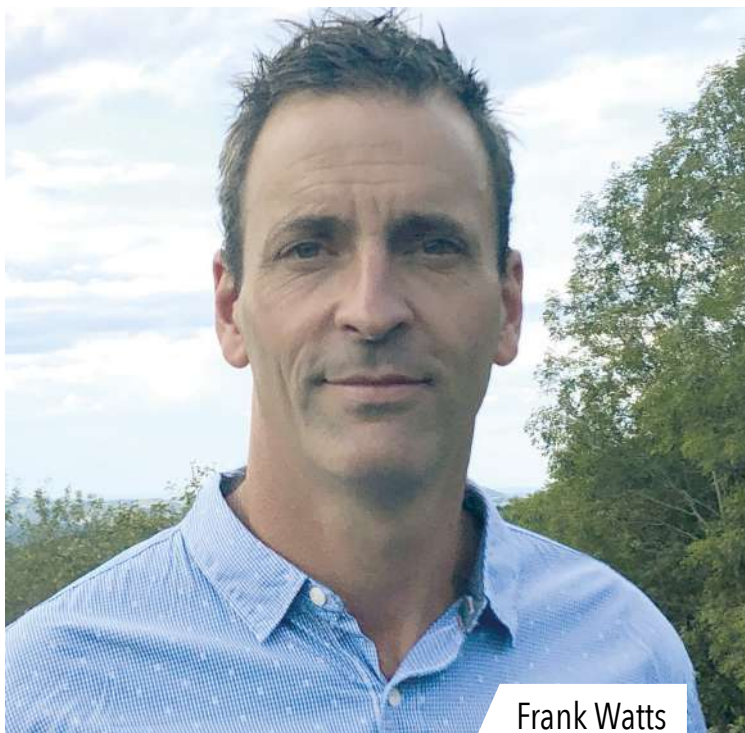
FW. Pas du tout. Elles reposent essentiellement sur les chiens de protection et le regroupement nocturne. Nous observons qu'il n'y a aucune corrélation entre les mesures de protection et les attaques de l'ours. Dans les Pyrénées, les ours font ce qu'ils veulent et ce ne sont pas les moyens de protection (bergers, parcs, chiens de protection) qui les empêchent d'attaquer.

Dans le système d'élevage traditionnel, les troupeaux pâturent librement sur de grands espaces au relief très accidenté. Les bergers ne pratiquent pas une garde très serrée et s'occupent avant tout des soins à apporter aux animaux. Le regroupement nocturne qui est désormais imposé oblige les animaux à pâturer pendant les heures chaudes de la journée, en contradiction avec leur comportement naturel. En fin de saison, quand les troupeaux redescendent des estives, les brebis et agneaux sont souvent maigres et stressés de n'avoir pas pu profiter des pâturages librement.

Changer le statut

Que préconisez-vous pour améliorer la protection des troupeaux ?

FW. À ce stade, on n'a pas trouvé de solutions adaptées à une coexistence ours/troupeaux dans les Pyrénées. Nous considérons que la responsabilité incombe aux pouvoirs publics. À partir du moment où ils ont imposé la présence de l'ours, ils devraient garantir la sécurité des hommes et des troupeaux. Ce qui n'est pas le cas. Nous perdons chaque année en Ariège 1 200 brebis,



Frank Watts

Éleveur dans l'Ariège, référant ours de la FNO

dont la mort est imputable à l'ours. Conséquence, de nombreux éleveurs démoralisés par le massacre de leur troupeau quittent les estives ariègeoises ou bien arrêtent la production.

Le problème est donc sans issue...

FW. Il faut réviser le statut de protection de l'ours. L'ours dans les Pyrénées est classé en danger critique d'extinction, ce qui lui confère cette protection totale. Ce n'est pas partout le cas en Europe, notamment dans les Carpates, en Roumanie, où la population atteint 5 000 individus. Pourquoi vouloir maintenir à tout prix une population d'ours dans une zone aussi peu étendue, au mépris des conséquences désastreuses sur la biodiversité et la vie des éleveurs ?

Sur des espaces aussi contraints que le nôtre où des attaques sur des éleveurs, des chasseurs et des randonneurs peuvent survenir, le statut de protection totale de l'ursidé est incompatible avec la présence humaine. Ce ne sont pas les moyens d'effarouchement avec des flash-ball qui peuvent dissuader le prédateur. D'autant plus que celui-ci n'a plus peur de l'homme, après 25 ans de totale impunité, contrairement à ce qui se passait autrefois où l'ours n'attaquait plus les troupeaux. On arrive à une situation paradoxale où l'ours a plus de droits que l'homme en montagne.

Propos recueillis par Michel Bourdoncle

LA PRÉDATION EN FRANCE : ÉTAT

Depuis les années 90, des prédateurs sont réapparus ou ont été réintroduits sur le territoire national. Cette présence nouvelle pose de graves problèmes à une activité ancestrale, mais qui reste une activité économique majeure, le pastoralisme.



Attaque d'un loup près de Vézelay.

© capture écran France 3

Aujourd'hui, l'activité pastorale représente, selon les Chambres d'agriculture, un potentiel économique de 8,5 milliards d'euros et plus de 250 000 emplois. Les élevages pratiquant le pastoralisme sont au nombre de 65 000, soit 35 % de l'élevage français. Ils occupent une surface d'environ 5,4 millions d'hectares, dont 2,2 millions d'hectares d'estives, d'alpages et de parcours de montagne. C'est cet ensemble que l'on retrouve sur pratiquement tout le territoire, sur tous les massifs, dans les piémonts, mais aussi dans certaines plaines, qui est confronté au retour des grands prédateurs.

Statut de protection à revoir

De tous les prédateurs, c'est le loup qui pose le plus de problèmes, tout d'abord parce qu'il est le plus répandu. Officiellement, le loup est revenu en France en 1992 dans les Alpes. Il arrivait d'Italie et s'est installé 'naturellement' dans le parc du Mercantour. Mais pour les éleveurs de brebis, notamment ceux de la plaine de la Crau qui transhument tous les ans vers cette région, le loup aurait bénéficié d'un discret coup de main pour revenir en France... Quoiqu'il en soit, après quelques années où l'animal s'est cantonné dans le parc du Mercantour, puis dans le massif du Queyras, sa progression, à partir des années 2000 a été fulgurante. « Le nombre de zones de présences permanentes a explosé entre 2015 et 2021, passant de 42 à 125, soit une progression de près de 200 % », indique un récent rapport de l'Assemblée nationale¹. Sur la même période, le nombre d'individus aurait progressé

de 113 %, passant de 293 à 624 loups. « Mais la progression la plus spectaculaire est relative au nombre de meutes constituées, qui souligne la forte dynamique biologique de l'espèce : de 30 meutes constituées en 2015, nous sommes passés à 106 en 2021, soit une progression de 253 % », poursuit le même rapport. Ces chiffres sont spectaculaires en soit, et montrent l'inexorable expansion du loup. Mais ils sont sujets à caution. Les organisations professionnelles dénoncent régulièrement les « failles » du comptage des loups réalisé par l'Office français de la biodiversité (OFB). « L'Office Français de la Biodiversité reconnaît lui-même que le système de comptage de loups a atteint ses limites et est désormais trop imprécis (624 loups pour 2020 avec un intervalle compris entre 414 et 834 individus) », écrivent les fédérations². Dans certains milieux de l'élevage, on estime le nombre de loups en France plus proche de 2 000 que de 1 000. Quoiqu'il en soit, « le seuil de viabilité de l'espèce (500 individus) est largement dépassé depuis 2019 », a écrit la FNO le 24 mars dernier. Ce que confirme le rapport parlementaire : « De manière générale, la population de loups ne se trouve plus dans une situation de danger particulier, mais témoigne au contraire d'une croissance importante ». La fédération, aux côtés des autres fédérations de l'élevage, de la FNSEA et des JA, demande régulièrement que le loup perde son statut d'espèce protégée.

1. Rapport d'information sur les « conséquences financières et budgétaires de la présence des grands prédateurs sur le territoire national » (Assemblée nationale) – Émilie Bonnard – fév. 2022.

2. Lettre ouverte du CAF Loup et de la Fédération Nationale des Chasseurs au premier ministre.

DES LIEUX

Ours : 150 individus en 2030 ?

Le dossier de l'ours est différent à plus d'un titre de celui du loup. Concernant ce plantigrade, et à la différence du loup, l'État assume complètement sa réintroduction dans les Pyrénées. L'arrivée, le 19 mai 1996, de l'ourse slovène Ziva, la première à être réintroduite, près du village de Melles (Haute-Garonne) se fait en plein jour, en présence des journalistes et de nombreux témoins. Il y aurait eu des chaînes d'info à l'époque, le lâcher de Ziva aurait été diffusé en direct ! Deux autres ours slovènes sont venus compléter ce premier programme de réintroduction : Melba, le 6 juin, et Pyros le 1^{er} mai 1997. A l'époque, éleveurs, chasseurs et maires protestaient et créaient une association contre la réintroduction de l'ours. « *Au total, quatorze individus ont été réintroduits, principalement dans les Pyrénées centrales et dans le Béarn* », rappelle la mission parlementaire. Désormais, la population ursine « *est en croissance importante* ». Mais, autre différence avec le loup, elle reste concentrée dans les Pyrénées françaises et espagnoles. « *Sa concentration massive sur certains territoires restreints pose de graves difficultés aux éleveurs et interroge plus globalement le partage des usages de la montagne, en raison des risques potentiels, mais bien réels, de sécurité que peut entraîner la présence d'ours, dans certaines conditions, pour les usagers de la montagne (éleveurs, randonneurs, chasseurs, etc.)* », poursuit le rapport. La population ursine aurait doublé ces six dernières années, soit une croissance moyenne de 12 % par an. Fin mars 2022, l'OFB estimait à 70 le nombre d'ours dans les Pyrénées françaises (principalement en Ariège). Si cette croissance moyenne venait à se confirmer dans les années à venir, la population ursine doublerait tous les six à sept ans et environ 150 ours seraient présents dans les Pyrénées françaises en 2030 annonce le rapport.

Encore le comptage

Le troisième prédateur, le lynx boréal, est aussi le plus ancien. Son retour est détecté en France en 1974, dans le massif jurassien (département de l'Ain), suite à une réintroduction en Suisse. « *Entre 1983 et 1993, 21 lynx ont été relâchés dans le massif des Vosges dans le cadre de l'unique programme de réintroduction conduit sur le territoire* » précise l'OFB. L'Office ne procède pas à une estimation de l'effectif de la population française de lynx. Il observe son aire de répartition. Ce qui permet à estimer la population du lynx à un animal pour 100 km² (avec évidemment d'importantes disparités). Fin 2020, la superficie de présence régulière du lynx totalise 10 800 km² (+ 7 % par rapport à 2019, +21 % par rapport à 2018). Il s'agit de la superficie la plus importante enregistrée depuis la mise en place du suivi en



Lynx Boréal.

© iStock-xyom

France en 1982. Le lynx est présent sur trois massifs : le massif jurassien (8 600 km²), les Alpes (1 500 km²), et le massif vosgien (700 km², comprenant le Jura alsacien). Là encore, il semble que la méthode de comptage ne convienne pas. « *Une méthode satisfaisante de comptage du lynx reste toutefois à trouver : l'approche en surface actuellement utilisée, qui consiste à étudier les zones dans lesquelles le lynx vit de manière certaine, ne fait pas la preuve de son efficacité* », souligne la députée Émilie Bonnavard. Son rapport recommande s'instaurer « *une méthode de comptage du lynx proche de celle de l'ours* ».

Parmi les autres prédateurs, on peut citer le vautour. Il est implanté dans les Pyrénées, le sud du Massif Central (Grands Causses) et les pré-Alpes. Son effectif national est estimé à 2 600 couples reproducteurs en 2020 : 1 254 dans les Pyrénées, 740 dans la région des grands causses, et 585 dans les pré-Alpes.

Olivier Masbou

LES PRÉPARATIFS DU PROCHAIN

Le prochain plan loup qui démarrera en 2023 devra mieux prendre en compte les pertes indirectes des éleveurs, mettre en place un statut spécifique pour les chiens de protection des troupeaux et assouplir les procédures administratives et financières pour les victimes d'attaques des prédateurs.

Un nouveau rapport parlementaire sur la prédation vient d'être publié. N'est ce pas qu'un rapport de plus ?

Claude Font. En tant que membres de la FNSEA et de la FNO, nous avons été audités par la rapporteuse, Émilie Bonnivard, députée de la Savoie. Dans son rapport, elle a surtout cherché à estimer le coût global de la prédation en distinguant la part qui revient à l'État et celle qui est imputable aux éleveurs ainsi que le rapport coût/bénéfice de ces dépenses. Au bout du compte sur les quelques 66 millions d'euros annuels que coûte la prédation, 56 millions proviennent de crédits publics principalement sur le budget agricole, le solde reste à la charge des éleveurs, soit 10 millions d'euros environ. Elle a cherché également à identifier les différents services de l'État qui sont mobilisés par la prédation. Ce rapport ne devrait pas rester sans suite. En tout cas, nous ferons en sorte qu'il en soit ainsi et qu'il soit diffusé le plus largement possible et inscrit à l'ordre du jour du groupe national loup pour la préparation du prochain plan loup qui va démarrer l'an prochain.

Le maintien de la prédation à un niveau élevé ne signifie-t-il pas l'échec de toutes les mesures et des dépenses qui ont été engagées depuis 15 ans ?

CF. Effectivement, les attaques se maintiennent à un haut niveau et la forte croissance du coût des mesures de protection pendant les 15 dernières années n'a pas permis de faire baisser de manière significative la prédation. On compte entre 10 à 12 000 attaques par an par le loup. Même si elles ont légèrement diminué en 2021, on ne peut pas dire que la pression diminue. Dans certains départements, elle continue à progresser comme en Isère, en Saône-et-Loire, dans le Vaucluse et la Drôme. En outre, l'aire géographique de la présence du loup continue de s'étendre à de nouveaux départements. L'an dernier huit à neuf départements ont été colonisés. Aujourd'hui, le loup est présent dans 45 à 48 départements.



© D Hardy Pôtre

Claude Font

Secrétaire général de la FNO,
en charge du dossier prédation.

Un dossier éminemment politique

Depuis longtemps, la profession agricole et la FNO en particulier organisent des manifestations et des actions de sensibilisation de l'opinion publique et des décideurs sur la problématique de la prédation. Avez-vous réussi à faire progresser votre cause ?

CF. Il y a une dizaine d'années encore le dossier de la prédation du loup était circonscrit aux Alpes. Même au sein de la FNO, le sujet était peu abordé tant que le loup était cantonné aux zones de montagne et au sud-est de la France. L'approche a changé quand le prédateur a colonisé de nouvelles zones hors de son foyer d'origine, son arrivée dans de nouveaux départements dans l'Ouest, en Normandie et même en région parisienne, sa présence en plaine et dans les zones périurbaines.

PLAN LOUP SONT LANCÉS

Au-delà des manifestations diverses et variées, à la FNO nous avons formé des éleveurs à la prise de parole dans les médias pour sensibiliser l'opinion publique, expliquer notre métier et la problématique de la prédation. Ces actions ont eu certainement un impact favorable dans la mesure aussi où elles ne laissent pas le champ libre aux inconditionnels de l'environnement et aux défenseurs des grands prédateurs.

Ceci étant, ce dossier est éminemment politique. Entre le ministère de la Transition écologique qui partage la vision des environnementalistes et le ministère de l'Agriculture plus proche des éleveurs, nous avons pu obtenir quelques arbitrages favorables de Matignon. Le dernier en date est celui du Premier ministre qui a relevé le taux de prélèvement des loups de 17 à 19 %.

Une population de loups sous-estimée

L'estimation du nombre de loups est-elle fiable ?

CF. Nous estimons à la FNO que le nombre de loups présents sur notre territoire est supérieur à celui qui est évalué officiellement par les pouvoirs publics. Il est vrai qu'il est impossible de les compter physiquement. À partir de traces d'urine, de crottes, d'empreintes génétiques, de photos et autres indices, l'administration procède à une estimation de la population des canidés. Elle serait actuellement de 624 individus avec une marge d'erreur comprise entre 414 et 834 têtes. Néanmoins et grâce à la pression syndicale, nous avons pu obtenir que les relevés et les indices fournis par les éleveurs et les chasseurs puissent être pris en compte.

Plutôt que de se focaliser sur des mesures techniques plus ou moins efficaces, ne faudrait-il pas changer le statut du loup ?

CF. Selon la Convention de Berne qui a été ratifiée par l'Union européenne et la France, le loup est une espèce strictement protégée. Toutes les mesures qui sont prises pour limiter ses nuisances le sont à titre dérogatoire. Ceci étant, nous nous battons à la FNSEA et à la FNO pour faire évoluer son statut au niveau européen. Ainsi avons-nous profité de la présidence française de l'Union européenne pour sensibiliser nos partenaires. Même si certains de nos arguments sont partagés par un certain nombre de pays, le changement de statut requiert l'unanimité. Ce qui est loin d'être acquis à ce stade. La porte n'est pas encore entrouverte et je ne formule pas beaucoup d'espoirs de parvenir à une évolution du statut à court terme.

Conflits d'usage

La députée Bonnivard dénonce également dans son rapport les effets pervers de certaines mesures de protection contre la prédation. Qu'en est-il exactement ?

CF. La multiplication des chiens de protection pour lutter contre les prédateurs peut entraîner des conflits d'usage des espaces en montagne entre randonneurs et pastoralisme, voire entre habitants et les éleveurs. Des incidents se multiplient. Les chiens de protection peuvent mordre des randonneurs, ou du moins importuner les habitants par leurs jappements dans les zones périurbaines. De nombreuses plaintes ont été déposées en ce sens contre les éleveurs qui sont souvent sanctionnés par les tribunaux et se retrouvent démunis face à cette situation.

À la FNO, nous travaillons à faire évoluer sur le plan législatif le statut des chiens de protection qui relève actuellement de plusieurs codes, le code pénal, le code civil, le code de l'environnement. Nous travaillons également à la réalisation de tests de comportement de ces chiens et à adapter leur présence à leur milieu tout en sensibilisant et en formant les éleveurs également. Le comportement du chien doit être différent selon l'endroit où il se trouve dans les alpages ou en milieu péri-urbain. Ce sera l'un des chantiers du prochain plan loup.

Quels sont vos autres priorités dans ce plan ?

CF. Dans le prochain plan loup, nous souhaitons simplifier les procédures administratives et financières auxquelles sont confrontés les éleveurs quand ils subissent des attaques. La protection des troupeaux nécessite l'embauche de bergers supplémentaires par exemple. Jusqu'à présent, les éleveurs sont remboursés a posteriori des salaires qu'ils versent. D'où des difficultés de trésorerie souvent insurmontables. Nous souhaitons qu'ils bénéficient d'acomptes en attendant le remboursement par l'Etat des dépenses qu'ils ont engagées. Nous souhaitons également que soient mieux prises en compte les pertes indirectes qu'il s'agisse des baisses de production de lait ou de viande, des pertes de fertilité ou les avortements qui peuvent survenir à la suite d'une attaque. D'une façon générale il s'agit de faciliter la vie des éleveurs qui sont confrontés à des situations difficiles.

Propos recueillis par Michel Bourdoncle

DES DISPOSITIFS UTILES MAIS À

Malgré un coût croissant pour la puissance publique, les mesures de protection restent insuffisantes pour réduire les dommages de la prédation à un niveau satisfaisant. Elles peuvent en outre entraîner des effets néfastes sur les autres usages de la montagne et des contraintes fortes sur les éleveurs.

Troupeau de brebis de race Thônes et Marthod conduit par un berger sur la steppe du camp militaire de La Valbonne (Ain). Le chien de protection du troupeau ("patou") tient les intrus à distance



© Michel Meuret/INRAE

Les montants consacrés à la protection des élevages contre les prédateurs ont connu une croissance exponentielle ces dernières années. Selon le rapport de la mission parlementaire « *relative aux conséquences financières et budgétaires de la présence des grands prédateurs sur le territoire national* » de février 2022, le coût de la politique publique dans ce domaine se serait élevé en 2020 à environ 56 millions d'euros (M€), sans compter le reste à charge des éleveurs pour se protéger (estimé à près de 8 M€) et les frais liés aux opérations de tirs réalisés par les chasseurs (2M€). Au total, l'effort national et européen peut être estimé aujourd'hui -hors indemnisations- à un montant minimum de 66 M€.

Dépenses de gardiennage

Les mesures pouvant être mises en œuvre sont multiples. La plupart peuvent être prises en charge, au moins partiellement, par une « une aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux soumis au risque de prédation » déployée par le ministère de l'Agriculture et cofinancée par le fonds européen FEADER. Cette aide peut permettre de financer le gardiennage et la surveillance renforcés, l'acquisition et l'entretien de chiens de protection, l'investissement matériel et notamment l'achat de clôtures électrifiées, la réalisation d'analyses de vulnérabilité.

Ce sont les dépenses de gardiennage (que celui-ci soit réalisé par l'éleveur ou par un prestataire), qui coûtent le plus cher, avec plus des trois-quarts des financements publics réalisés au titre des mesures de protection. Les dépenses relatives aux chiens de protection sont moins importantes mais elles augmentent ten-

danciellement. En 2020, 4 920 chiens ont fait l'objet d'une aide forfaitaire à l'entretien, pour 4 258 en 2019. En 2021, le nombre de chiens financés a de nouveau augmenté pour atteindre 5 300.

De nombreuses études ont confirmé que la protection des troupeaux limitait la fréquence des attaques et le nombre de victimes, preuve de l'utilité des moyens de protection. La garde par l'éleveur et les bergers, et la présence de chiens seraient les mesures les plus efficaces, selon un rapport d'évaluation commandité par le ministère de l'Agriculture en mai 2016, loin devant les parcs de regroupement qui entraînent un nombre important de victimes si le prédateur parvient à pénétrer l'enclos. Le constat de cette efficacité est partagé par les acteurs institutionnels, rapporte la mission parlementaire évoquée précédemment. « *La baisse de la prédation, particulièrement marquée dans les départements les plus équipés en moyens de protection (...) semble confirmer cette analyse* », est-il écrit.

Attaques en hausse

Dans son rapport final, le rapporteur Émilie Bonnivard tempère pourtant fortement cette analyse. « *La stagnation récente du nombre d'attaques et de victimes correspond également au doublement des autorisations de prélèvements de loups, notamment dans les zones les plus prédatées* », observe-t-elle. « *Il convient en outre de préciser que malgré la stagnation ou la légère baisse au niveau national (3 572 attaques et 10 900 victimes), le nombre d'attaques et de victimes restent particulièrement élevés et en augmentation depuis cinq ans, et ce malgré la multiplication des mesures de protection* ».

L'EFFICACITÉ INSUFFISANTE

Plusieurs facteurs viennent en effet limiter l'efficacité des mesures de protection. Celle-ci sature d'abord avec l'augmentation de la taille du troupeau, les moyens humains se révélant insuffisants. En outre, les mesures de protection peinent à limiter la fréquence des attaques, qui est surtout influencée par l'environnement et le niveau de pression de la prédation. Certains foyers supportent ainsi la majorité des attaques. En 2013 par exemple, ils représentaient 20 % des éleveurs attaqués et 64 % des victimes indemnisées, sans qu'une corrélation puisse être établie entre ces foyers d'attaques et un niveau de protection plus faible des troupeaux. En outre, le loup semble adapter ses comportements aux mesures de protection. Enfin, l'aide à la protection a été pensée pour les alpages, et échoue à intégrer l'évolution de la prédation sur des systèmes agricoles plus morcelés, péri-urbains ou plus étendus comme les vallées et plaines.

Des effets pervers

Les moyens de protection peuvent également présenter des effets pervers, relève la mission parlementaire. La multiplication des chiens de protection peut engendrer de graves conflits d'usage des espaces de montagne, entre randonneurs et pastoralisme, voire entre habitants et éleveurs au sein des villages à l'année, avec une multiplication des incidents, parfois graves, devant lesquels maires et éleveurs sont souvent dépourvus juridiquement. L'efficacité des moyens de protection est finalement d'autant plus forte que les mesures sont déployées en combinaison. « *Ainsi, plus le dispositif de protection est complet et repose sur le déploiement en combinaison de plusieurs mesures, plus le nombre de victimes d'attaques diminue, sans toutefois disparaître* », note le rapport. Plus précisément, seules des combinaisons de trois moyens ou plus semblent permettre de limiter le nombre d'attaques.

Le rapport d'information présenté à l'Assemblée nationale déplore dans sa conclusion que l'efficacité de la politique publique et les effets induits de la protection ne soient que très peu évalués, alors même que ces mesures et leurs effets sont dus aux engagements internationaux de la France à protéger ses espèces prédatrices. « *La création d'un observatoire de l'efficacité des mesures de protection, préconisée par le plan national d'actions « loup » ne s'est pas concrétisée par la publication de travaux à ce stade* », observe Émilie Bonnivard. De la même manière, la feuille de route « pastoralisme et ours » prévoit la mise en place d'un observatoire de l'efficacité des moyens de protection, sans concrétisation à ce stade. Le rapporteur recommande de procéder à leur installation et à la publication de leurs premiers travaux au plus vite.

Bruno Carlhian



© Michel Meunier/NRAE

Sur un alpage des Alpes-de-Haute Provence, le troupeau subit chaque année des attaques de loups malgré la présence constante des chiens de protection.

Indemnisation : une croissance continue

Conséquence de l'imparfaite efficacité des mesures de protection, la politique publique de gestion de la prédation a intégré une indemnisation au titre des dommages causés par les grands prédateurs, assurée par le ministère de la transition écologique. Considérée comme une aide d'État, elle est conditionnée à la mise en place préalable de mesures de protection, à partir de la troisième attaque annuelle subie par un même troupeau en fonction du classement de la commune. Harmonisée entre les trois prédateurs depuis 2019, l'indemnisation couvre deux volets des dommages : les coûts directs des attaques, comprenant la valeur des animaux ; et les coûts indirects, des frais vétérinaires nécessaires aux coûts de réparation ou de remplacement du matériel endommagé. L'amélioration des conditions de l'indemnisation, couplée à une augmentation des dégâts causés par les prédateurs, s'est traduite par une augmentation importante des dépenses publiques consacrées à l'indemnisation des dommages au cours des dernières années. En 2019, le coût total de l'indemnisation des dommages, en pertes directes et indirectes, représente 5,04 M€ pour les trois prédateurs. Les dommages causés par le loup représentent la majeure partie de ce montant (4,18 M€ en 2019).

UNE POLITIQUE DE PROTECTION COÛTEUSE

Les trois grands prédateurs sont des espèces protégées. Ils s'attaquent régulièrement aux troupeaux. Il faut donc protéger les animaux et les bergers des prédateurs protégés. Cela coûte cher !

La transparence n'est pas de mise dans le recensement des grands prédateurs, elle l'est encore moins pour le coût de cette politique. « *L'effort national pour protéger les troupeaux et limiter les dommages s'élève à minima à 66 millions d'euros en 2020* », écrit Emilie Bonnivard, dans son rapport¹. La députée (LR, Savoie) juge la politique de protection « *coûteuse, tant pour l'Union européenne que pour l'État français, à l'efficacité incomplète* ». L'enveloppe de 66 millions d'euros (M€) comprend la part de l'État (56,02 M€) et celle des éleveurs. Les indemnités des éleveurs ne représentent que 4,54 M€ en 2020, soit moins de 10 % de l'enveloppe publique. La très grande majorité des dépenses consiste donc à organiser la cohabitation entre les prédateurs et les éleveurs, notamment dans les zones de transhumance. Preuve au passage que cette cohabitation n'est ni naturelle ni évidente. Sinon, il n'y aurait pas besoin de l'intervention des pouvoirs publics ! « *Le maintien d'une activité pastorale prospère n'est possible que si une politique de protection des troupeaux suffisante et efficace est déployée* », constate Emilie Bonnivard. Le plus gros de cette enveloppe est consacré à la prise en charge totale ou partielle des mesures de protection. Ce budget est en progression constante. Il est passé de 18,85 M€ en 2015 à 29,76 M€ en 2020 (+ 57,9 %). Depuis 2004, cet accom-

pagnement des éleveurs repose sur une mesure co-financée par l'Union européenne (FEADER) et par la France. La part communautaire représente en moyenne 51 % du budget, le reste étant assuré par l'État. L'aide « *à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux soumis au risque de prédation par les grands prédateurs* », plus communément appelée mesures de protections, se traduit par des soutiens concrets à l'éleveur et par le financement d'actions plus théoriques. La protection proprement dite passe par l'aide à l'achat de clôtures mobiles, de protection électrifiables, et de systèmes d'électrification, l'achat et pose de parcs de pâturage de protection renforcée électrifiés ; l'achat de chiens de protection des troupeaux, la stérilisation des chiens et les tests de comportement. L'aide publique représente environ 80 % de ces dépenses, les 20 % restant étant à la charge de l'éleveur. « *Il s'agit donc d'une charge supplémentaire importante et récurrente pour l'éleveur* », souligne le rapport parlementaire. L'aide peut aussi permettre la construction de cabanes pour les bergers. Les autres mesures éligibles peuvent prendre plusieurs formes : analyses de « *vulnérabilité des exploitations et des territoires* » ; études sur le risque de prédation ; animations, communications...

55 000 euros par loup

La protection contre le loup absorbe une part importante des crédits nationaux et européens : 26,84 M€ en 2019, et 28,63 M€ en 2020, soit 96 % des dépenses de protection contre les prédateurs. Les dépenses ne s'élevaient qu'à 6,2 M€ en 2010. Pour 2021 et 2022, les chiffres ne sont pas encore connus, mais, selon les premières estimations, les interventions atteindraient 31,8 M€. Si l'on prend les chiffres officiels de 2020 (28,63 M€ pour 624 loups), cela représente un budget de 45 000 euros par loup ! Et si l'on ajoute une moyenne de 20 % à la charge de l'éleveur, cela monte le prix du loup à 55 000 euros. La plus grande partie (76,7 %) du budget protection contre le loup est représentée par les frais de gardiennage. 12 % sont consacrés à l'achat ou à l'entretien des chiens de gardiennage (4 920 chiens en 2020). Enfin, les dépenses d'investissement en matériel pèsent 10 % ; l'accompagnement technique et les analyses de vulnérabilité 1 %.

Concernant la protection contre la prédation de l'ours, les dépenses sont moins importantes (1,13 M€ en 2020) mais concentrées sur trois départements pyrénéens : Ariège, Haute-Garonne et Hautes-Pyrénées. Mais là aussi, la tendance est à la hausse. Elles s'élevaient à 87 000 euros en 2015, 500 000 euros



© iStock

1. Rapport d'information sur les conséquences financières et budgétaires de la présence des grands prédateurs sur le territoire national, Assemblée nationale, 23 février 2022.



© IStock

en 2017, et 570 000 euros en 2019. Il faut de plus ajouter à cette aide, un soutien spécifique existant pour le Massif des Pyrénées. Il s'agit de la mesure « *Mise en valeur des espaces pastoraux* », dite mesure « *pastoralisme* ». Son budget s'élevait à 7,85 M€ en 2020. Ces sommes importantes, et en hausse permanente, consacrées à la protection et à l'indemnisation de la prédation, proviennent essentiellement du budget du ministère de l'Agriculture. Ce que déplorent régulièrement les organisations professionnelles (FNSEA, JA, FNO...) qui considèrent que ce devrait être le rôle du ministère de la Transition écologique. Il s'agit en effet d'une politique environnementale (protection des prédateurs) et non d'une politique agricole.

« *Malgré la forte croissance du coût des mesures de protection au cours des 15 dernières années et leur déploiement de plus en plus large, elles n'ont pas permis de faire diminuer significativement le nombre d'attaques et la mortalité sur les troupeaux (...) La courbe soulignant l'augmentation des dépenses publiques liées à la protection du pastoralisme face à la prédation est malheureusement parallèle à celle relative à l'augmentation des attaques et des victimes, ce qui interroge évidemment l'efficacité de la méthode choisie pour sauvegarder le pastoralisme face à la prédation, et le principe même de cohabitation entre pastoralisme, loups et ours* », constate Emilie Bonnard.

Olivier Masbou

Les éleveurs face aux prédateurs

La Fédération nationale ovine a mis en place un site internet « *Les éleveurs face aux prédateurs* ». Ce site a un but pédagogique de soutien des éleveurs, mais aussi d'information et de sensibilisation des citoyens. « *Malgré les efforts que nous faisons pour protéger nos troupeaux, les prédateurs font chaque année de plus en plus de dégâts. Il est donc grand temps que nous, éleveurs de moutons, prenions le temps de partager avec nos concitoyens la beauté de notre métier mais aussi d'expliquer les lourdes difficultés que font peser sur lui les grands carnivores et en particulier le loup !* » est-il expliqué. Ce site donne les derniers chiffres officiels de la présence des grands prédateurs, des dégâts sur les troupeaux (nombre d'attaques, victimes), et le budget dépensé pour protéger les troupeaux des prédateurs protégés. Il propose de nombreux témoignages d'éleveurs, de bergers... Il présente la situation de l'élevage ovin en France. Le tout est réalisé avec une objectivité qu'il faut noter. Les faits, rien que les faits, mais tous les faits.

<https://www.leseleveursfaceauxpredateurs.fr/>

LOUP Y ES-TU ?

L'Office français de la biodiversité est chargé de lutter contre l'érosion de la biodiversité, les diverses pollutions, la surexploitation des ressources naturelles, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ou encore les conséquences des dérèglements climatiques. Il a aussi la charge des grands prédateurs.

À la sortie de l'hiver 2020-2021 le nombre de loups en France était estimé à 624, avec une marge d'erreur de plus ou moins 200 individus. 125 Zones de présence permanente (ZPP) étaient recensées. Et parmi ces ZPP, 106 meutes de loup étaient constituées. Quelques mois plus tard, à l'issue de l'été 2021, alors que 2 400 indices supplémentaires ont été expertisés, l'expansion démographique se poursuit avec 145 ZPP dont 128 meutes. Les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) sont celles où l'on a observé près de 80 % de cette espèce « *Canis Lupus* », viennent ensuite l'Occitanie, la Bourgogne et la Franche-Comté. Selon le bilan estival de l'Office Français de la Biodiversité, « *on constate une densification des groupes sociaux, notamment en Isère, dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Alpes-Maritimes. À ce jour, aucune reproduction n'est identifiée dans le Massif central ni à l'ouest de la vallée du Rhône bien que le nombre de contacts avec des individus installés soit en augmentation sur ces territoires.* » Enfin, le loup a été aperçu en Ile-de France, en Normandie et en Val-de-Loire. Ces chiffres témoignent d'une augmentation de 8 % de la présence du loup en France sur une année. On peut les trouver sur le site loupfrance.fr, mis à jour par l'Office Français de la Biodiversité, établissement public de l'État, dont une des nombreuses missions de service public, est de recenser le nombre de grands prédateurs, le loup gris, le lynx boréal et l'ours brun sur le territoire français.

Des chiffres controversés

Pourtant, malgré la mine de données disponibles sur le site de l'OFB consacré au loup, aucun chiffre ne suscite plus de controverses que celui du nombre de loups présents en France. Face au nombre d'attaques relevées en 2020, plus de 3 700 selon la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement en Auvergne-Rhône-Alpes, (la DREAL AURA), qui



© compte Twitter OFB

ont entraîné la mort de 11 849 animaux, essentiellement des brebis, le monde agricole et les chasseurs remettent en cause l'exactitude de ces données. À l'occasion d'une visite en Savoie, en octobre dernier, chez des éleveurs dont les troupeaux ont été décimés par des attaques de loups, la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, a déclaré qu'elle n'est pas d'accord avec le comptage réalisé par l'OFB et réclamé « *un comptage contradictoire, réalisé par les chasseurs et les éleveurs. Quand il y a autant d'attaques, aussi près des maisons, c'est que les loups n'ont plus peur. Nous sommes persuadés qu'il y a beaucoup plus de loups.* »

Cette bataille des chiffres a son importance. Car c'est en fonction du nombre de loups que sont autorisés les tirs de défense et les tirs de prélèvements pour protéger les troupeaux. Ainsi, Pascal Mailhos, le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, coordonnateur du plan loup et activités élevage pour la France, a-t-il fixé à 118 loups, soit 19 % de l'effectif moyen, le nombre de loups dont la destruction est autorisée pour l'année 2022. Il rappelle également, dans une lettre d'information de décembre dernier, l'importance de « *rétablir la confiance de l'ensemble des parties prenantes dans la méthode de l'OFB de suivi de la population lupine, et d'améliorer la connaissance du loup et de ses comportements de prédation.* »

Nouveaux indices

Dans le cadre de ses missions l'OFB doit donc assurer le suivi de la santé de la population des loups en France. « *Ce n'est pas un comptage* », affirme Loïc Obled, directeur général de l'OFB, « *car il est impossible de compter des animaux sauvages.* » Avec l'aide de 4 500 personnes du réseau loup-lynx, des agents de l'OFB, des parcs nationaux, des forestiers, des associations de protection de la nature, l'établissement effectue un relevé d'indices en hiver et en été. Cela va de l'observation de traces visuelles, à la récolte de poils, de crottes, aux hurlements provoqués, pour obtenir en

réponse les jappements des louveteaux et localiser les meutes. Chaque indice tangible fait l'objet d'une analyse génétique pour savoir s'il appartient à un loup que l'on connaît ou pas. Le traitement de ces données répond à un protocole précis et grâce à un modèle mathématique, établi par le CNRS, on obtient une « probabilité » du nombre d'individus sur le territoire. « Cette méthode n'est pas parfaite, mais au vu de la science, c'est une des plus précises. Bien sûr, on doit tenir compte du ressenti, mais plutôt que d'exprimer une défiance à notre égard, il faut utiliser la connaissance du territoire pour récolter de nouveaux indices. », explique-t-il.

Réduire les risques d'attaque

Claude Font, secrétaire général adjoint de la FNO, estime justement que « l'OFB ne prend pas suffisamment en compte les indices relevés par les éleveurs et les chasseurs. » La mise en place d'un relevé simplifié est prévue mais les éleveurs doivent suivre une formation de deux jours pour connaître le protocole à respecter. Au centre de cette controverse, l'OFB rappelle qu'elle se

contente d'appliquer la législation. « Notre rôle est de veiller au respect des engagements internationaux de la France, comme la Convention de Berne de 1979 et la Directive Habitat faune flore de 1992 qui obligent l'état à veiller au bon état de conservation des espèces protégées, dont font partie le loup, l'ours et le lynx, et donc à assurer un suivi de ces populations », explique Loïc Obled.

Pour cela l'OFB a mis en place un Plan National d'actions 2018-2023 dont les enjeux, en plus de la conservation des espèces, sont les suivants : réduire les risques d'attaques en effectuant des prélèvements de certains loups menaçants ; lutter contre le braconnage des espèces protégées, dont la destruction est passible d'une peine maximale de trois ans de prison et de 150 000 euros d'amende.

Ce sont également les agents de l'OFB qui effectuent sur place les constats de pertes de brebis ou autres animaux domestiques victimes de ces grands prédateurs. « Pour un éleveur, les attaques du loup sur son troupeau constituent un choc important », confie Loïc Obled. « Cela représente la destruction d'un investissement, d'une vie de travail », poursuit-il. Si la population de loups n'est pas « régulée » en France, des tirs de défense sont autorisés « par dérogation » accordées par le préfet, pour protéger les troupeaux des individus les plus menaçants. Les éleveurs sont autorisés à les pratiquer mais ce sont surtout les Brigades de Défense de l'OFB et les louvetiers qui sont chargés de ces tirs.

Bruno Carlhian



© compte Twitter OFB

L'OFB en bref

L'Office français de la biodiversité (OFB) est un établissement public chargé de la protection et la restauration de la biodiversité dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il a été créé en janvier 2020 de la fusion de l'Agence française de la biodiversité et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Il est sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Il s'appuie sur l'expertise de ses 2 800 agents, dont les deux tiers sont sur le terrain avec, notamment, 1 700 inspecteurs de l'environnement et travaille en étroite collaboration avec l'État, les collectivités territoriales, associations, entreprises, scientifiques, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, pratiquants des sports de nature. L'OFB est organisé en 11 directions régionales, une direction interrégionale métropolitaine et une direction des Outre-mer. Le budget de l'OFB pour 2021 était de 516 millions d'euros, dont 39 au titre du plan de Relance.

« NOUS DEMANDONS UNE VÉRITABLE

À l'appel de la FNSEA, de JA, de la Fédération nationale ovine (FNO), de la Fédération nationale bovine (FNB) et de la Fédération nationale du cheval (FNC), de nombreux agriculteurs ont manifesté le 15 octobre 2021 dans la quasi-totalité des départements de France contre la prédation qui menace les élevages de montagne et de plaine et traumatise les éleveurs et leur famille. Patrick Bénézit, secrétaire général adjoint de la FNSEA, nous en dit plus sur les attentes des éleveurs sur ce dossier.

Pourquoi une telle manifestation contre les prédateurs ?

Patrick Bénézit. La situation des éleveurs, en octobre dernier comme aujourd'hui, devient intenable. Ils n'en peuvent plus des attaques à répétition sur leurs troupeaux. Leur travail n'est ni considéré ni respecté. Ils sont démunis et on sous-estime l'impact de ces agressions sur la santé des éleveurs et de leurs familles. Rien qu'en 2021, on recense plus de 12 000 victimes de prédation que ce soit du fait du loup, de l'ours et des vautours. Ces attaques de prédateurs, dont l'État ne contrôle plus l'évolution des populations, se sont multipliées ces dernières semaines. Les agriculteurs ont à plusieurs reprises exprimé leur ras-le-bol auprès des préfets de leurs départements. Lors de la manifestation d'octobre, je me suis réjoui de la mobilisation y compris des départements qui n'ont pas connu d'attaque. Ils ont en effet pris conscience que les événements que subissent les territoires de l'Arc alpin, du Massif central, du Jura, des Vosges et des Pyrénées va très certainement les concerner demain. Aujourd'hui, ce n'est pas le loup ou l'ours qui est menacé, ce sont les éleveurs et leur animaux domestiques. Notre activité économique et nos territoires sont en très grand danger et clairement menacés d'extinction si l'on ne fait rien. On assiste presque impuissants à l'ensauvagement du territoire. Pour la FNSEA, ce n'est plus tenable.

Les espèces contre lesquelles les agriculteurs ont manifesté et manifesteront encore demain sont des espèces protégées et certaines en voie de disparition. En octobre 2021, vous avez manifesté en pleine COP 15 sur la biodiversité en Chine. N'aviez-vous pas l'impression d'être en décalage avec le sens de l'histoire ?



© FNSEA

Patrick Bénézit

Secrétaire général adjoint de la FNSEA

PB. Absolument pas. Il y a environ 150 000 loups en Europe dont près de 2 000 en France contrairement aux chiffres de l'Office français de la biodiversité (625, *ndlr*) que nous contestons. Certes l'OFB a depuis revu ses méthodes de comptage, à notre demande. Cependant, je pense que le compte n'y est pas encore. En tout état de cause, les statistiques nous font penser que le loup n'est pas et n'est plus une espèce menacée. C'est pourquoi nous demandons un plan de régulation des prédateurs comme il en existe pour le grand gibier : sangliers, chevreuils, etc. Le plan de régulation du loup existe mais il est mal appliqué. Le Plan loup prévoit entre 18 % et 20 % de prélèvements basés sur des comptages aujourd'hui contestés. Autrement dit, le Plan loup pourrait être efficace s'il partait d'un comptage qui reflète la réalité des populations lupines.

RÉGULATION DES PRÉDATEURS »



© IStock

Craignez-vous la fin pastoralisme ?

PB. Très clairement oui. Les éleveurs ont des sentiments très mêlés d'angoisse, d'impuissance, de désespoir et de colère. Leur situation est indescriptible et ils ne se sentent pas soutenus par les pouvoirs publics. Certains territoires sont devenus invivables sur le plan humain et notre plus grande crainte est que les éleveurs abandonnent les estives, les alpages, les piémonts et dans certains cas les plaines et qu'ils laissent leurs troupeaux dans la bergerie. Ce qui va à l'encontre même du cœur de leur métier et des attentes de la société ! C'est un comble. L'impact économique serait important, sans compter les conséquences écologiques qui se révèlent déjà désastreuses. Dans un contexte de réchauffement climatique, bon nombre de forêts ou de landes qui étaient autrefois entretenues par le bétail, s'enfrichent, s'exposant à des feux puissants traités par les Canadairs et des compagnies de pompiers. La sécurité des personnes et des biens est en jeu. Que dire aussi des stations de ski qui ne pourraient pas vivre sans le pastoralisme l'été... et de la biodiversité qui s'appauvrit d'année en année ?!

Qu'attendez-vous du gouvernement et des instances européennes ?

PB. Je le dis et le répète. Il faut une régulation efficace et honnête du loup avec une stabilisation de sa population en deçà de 500 individus. Au-delà, tout doit être prélevé. Il faut également prévoir des règles de régulation pour les autres prédateurs qui aujourd'hui sont préjudiciables à notre activité économique : ours et vautours en particulier. Ces derniers inquiètent par leurs comportements déviants. Leur population augmentant et les charognes se faisant rares, ils s'attaquent dorénavant à des animaux fragiles ou aux nouveau-nés.

De plus, conformément aux engagements du chef de l'État, l'éleveur confronté au loup doit disposer d'un droit prioritaire pour

défendre son troupeau de manière automatique, à tous moments et par tous moyens de défense, y compris avec des armes dotées de lunettes de visée nocturne, après une formation naturelle. Il est aussi indispensable que la responsabilité juridique des éleveurs soit écartée du fait des conflits d'usages entre randonneurs et chiens de protection des troupeaux alors que ces derniers sont imposés aux éleveurs par l'État. Il est en effet inadmissible que des éleveurs se retrouvent pénalement condamnés parce que leurs chiens de protection n'ont fait que leur travail en repoussant des personnes qui se sont approchées du troupeau. Cette situation est ubuesque. Il faut y mettre un terme en reportant la responsabilité des conflits d'usage sur l'État.

Seriez-vous tenant du *land-sparing*, c'est-à-dire une séparation stricte des terres agricoles qui pourraient être à haut rendement et de l'autre des habitats naturels sanctuarisés où l'homme ne pourra pas intervenir et donc laisser la biodiversité se développer ?

PB. Je ne pense pas que le *land-sparing* soit la configuration la mieux adaptée à notre territoire qui est petit au regard des grands pays comme les États-Unis, la Russie ou l'Australie. L'ensemble de nos territoires a été façonné par l'élevage et les autres cultures agricoles. La quasi-totalité de nos campagnes est habitée avec une densité plus ou moins importante. Le pastoralisme existe depuis des siècles. L'homme et la nature y cohabitent. Cette situation doit perdurer, à condition que la prédation ne soit pas un problème pour l'équilibre des territoires. Tous les textes qui encadrent la gestion des prédateurs ne sont plus adaptés à la situation d'aujourd'hui. Ils doivent être profondément revus pour parvenir à zéro attaque des troupeaux nourris à l'herbe en plein air.

Propos recueillis par Christophe Soulard

UNE COEXISTENCE COMPLIQUÉE ET UN

Les principaux pays européens concernés par les prédateurs connaissent les mêmes tensions et interrogations qu'en France a constaté un rapport réalisé dans six pays à la demande des ministres en charge de l'Agriculture et de l'Environnement.

Il n'y a pas qu'en France que la coexistence entre l'élevage – en particulier ovin – et les prédateurs suscitent tensions et débats. Les pertes et dégâts concernent en effet tout le continent européen. Selon une étude du Parlement européen de 2018, 19 500 brebis auraient été tuées par des loups entre 2012 et 2016, 1 200 par des ours et 400 par des lynx. En prenant en compte la Norvège et la Suisse, le nombre de victimes doublerait, en raison du grand nombre de brebis tuées en Norvège. Ce dernier pays figure avec la France en tête du « palmarès » avec environ trente brebis tuées par chaque loup, alors que les autres pays perdent entre une et quatorze brebis par loup présent sur le territoire.

Croissance exponentielle

Dans les principaux pays concernés, les populations de loups sont partout en croissance et ont tendance à coloniser de nouveaux territoires. C'est ce qu'a constaté une mission menée en 2019 par le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) sur la gestion du loup dans cinq pays européens (Italie, Suisse, Espagne, Allemagne et Pologne). « C'est tout particulièrement le cas dans la partie nord de l'Italie, dans le long des Alpes italiennes, dans la partie nord-est de l'Allemagne, de la Saxe au Schleswig-Holstein et dans la partie sud et à l'ouest de la communauté de Castille et Léon qui abrite 60 % de la population espagnole », écrit-elle dans son rapport.

En Allemagne, le nombre de meutes et de couples ainsi que le nombre de dommages sont par exemple en croissance exponentielle. Selon le Centre fédéral de documentation et de conseil sur le loup (DBBW), le nombre d'animaux tués lors d'attaques est passé d'une centaine en 2007 à près d'un millier dix ans plus tard. En Castille et Léon (Espagne), le nombre d'attaques est passé de 300 en 2006 à 1 700 en 2017. D'autres zones connaissent des évolutions moins spectaculaires comme la Suisse qui ne compte

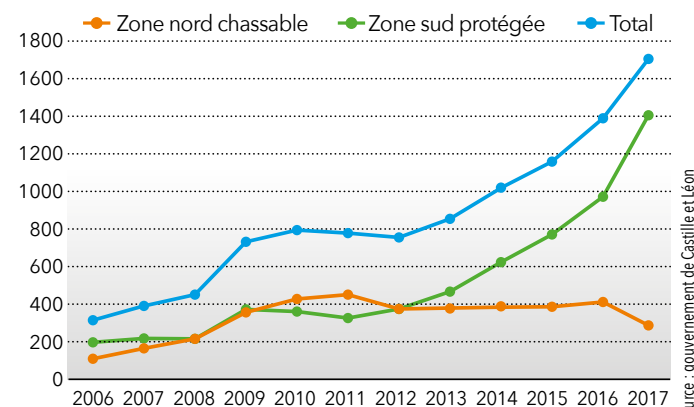


© John Linnell

en effet que 3 ou 4 meutes. Mais le pays « s'attend à une croissance forte ces prochaines années, compte tenu de l'augmentation des populations en Italie et en France », note la mission dans son rapport.

Recours aux tirs létaux

La vision quelque peu « idyllique » qui voudrait que la coexistence avec les activités d'élevage serait exempte de conflits dans les pays où le loup a toujours été présent, « s'avère dans les faits éloignée de la réalité », a constaté la mission évoquée précédemment. En Italie et en Espagne, « la situation peut être qualifiée de conflictuelle dans les zones de recolonisation récente, sans pour autant être sereine dans celles dont le loup était resté présent ». En Allemagne, la forte augmentation des effectifs de loups, comme celle des dégâts, génère des insatisfactions croissantes des éleveurs. En Suisse, « la sensibilité dans les cantons les plus concernés est à vif ». Seule peut-être parmi les pays visités, la Pologne semble faire exception, mais abrite l'une des populations les plus nombreuses de loups (plus de 2 000) et ne compte que 260 000 ovins.



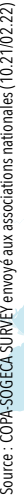
Évolution du nombre d'attaques en Castille et Léon.

Source : gouvernement de Castille et Léon

La dégradation de la situation à même conduit plusieurs pays, ou régions, à envisager un assouplissement du statut de protection de l'espèce permettant un recours accru aux tirs létaux. La Suisse a ainsi demandé officiellement en août 2018 que le loup passe de l'annexe II (protection stricte, sauf dérogation) à l'annexe III (espèce protégée, mais pouvant être régulée, si son état de conservation est favorable) de la convention de Berne. Elle a menacé de quitter cette convention, si cela n'était pas accepté. Des demandes comparables ont été exprimées en Espagne et dans plusieurs régions italiennes comme en Lombardie, Vénétie, provinces de Trente et Bolzano. Enfin en Allemagne, le Land de Basse-Saxe a présenté en 2018 au Bundesrat (Sénat allemand) une proposition visant à des dérogations en matière de tir.

Dans son rapport, la mission témoigne que de nombreux interlocuteurs rencontrés, y compris dans certains milieux de protection de la nature, considèrent qu'il est désormais indispensable de pouvoir procéder plus facilement à ces tirs pour diminuer la pression de prédation, comme pour diminuer les tensions au sein du monde de l'élevage. La solution est notamment envisagée pour les loups et/ou meutes qui commencent à se spécialiser sur les bovins (Espagne ou Italie) ou ceux qui apprennent à franchir les clôtures (Suisse). Ces souhaits d'évolution font cependant l'objet de l'opposition farouche d'associations de protection de la nature et d'une partie de la population, notamment urbaine.

Concernant les chiens de protection, c'est sans doute la Suisse qui a réalisé le travail de structuration de la filière le plus abouti. Le pays a délégué la sélection des chiens, leur dressage, leur agrément, et enfin la formation des agriculteurs, à une associa-



tion d'éleveurs ovins et de formateurs financée par le ministère de l'Environnement. Tous les chiens naissent et sont élevés chez des éleveurs d'animaux dits « *de rente* ». Ils font l'objet de tests à 15 mois avant leur mise en place chez un éleveur qui en a exprimé la demande auprès du canton. Quels que soient les moyens de protection utilisés, tous les pays examinés considèrent cependant que la taille des troupeaux est un facteur qui influe largement sur la capacité qu'a l'éleveur à se protéger efficacement. L'association AGRIDEA (Suisse) considère même qu'au-dessus de cinq chiens, la meute de chiens dysfonctionne, ce qui impose de limiter la taille du troupeau à 700-1 000 brebis.

Bruno Carlhian

80 MILLIONS D'EUROS DE DÉGÂTS

Sangliers, cerfs, chevreuils... les animaux sauvages, autres que les prédateurs, sont également à l'origine de pertes importantes sur les cultures.



© iStock

La faune sauvage, notamment le grand gibier, peut constituer une nuisance pour la production agricole en mettant à mal les cultures et les récoltes. Plusieurs espèces sont concernées : sangliers, cerfs élaphe et chevreuils principalement, mais aussi le daim, le cerf sika, le chamois (dans les Alpes), l'isard (dans les Pyrénées) et le mouflon. L'indemnisation des dégâts de gibier est encadrée par le code de l'Environnement. Lorsqu'un agriculteur estime que ses cultures ont été endommagées ou saccagées par un ou plusieurs animaux, et que ces dommages peuvent entraîner une perte de revenu, il est en droit de réclamer une indemnisation à la fédération départementale des chasseurs (FDC) de son département. La demande de l'agriculteur sera alors instruite par le président de la FDC en fonction de plusieurs critères. Il faut notamment que les dégâts occasionnés soient significatifs. La FDC proposera alors une indemnisation selon un barème départemental. Celui-ci est établi par la commission départementale compétente en matière de chasse et de faune sauvage, en fonction de valeurs fixées par la Commission nationale d'indemnisation des dégâts de gibier.

Le montant annuel des indemnisations est estimé à 80 millions d'euros (M€) par an. L'enveloppe, intégralement payée par les chasseurs, était exactement de 77 M€ en 2019 dont 59 % (46 M€) pour les indemnisations, 33 % pour les charges de fonctionnement (25,3 M€), 8 % pour les charges spécifiques de prévention (6 M€). Ce sont les dégâts dus aux sangliers¹ qui constituent l'essentiel des dégâts de cette enveloppe (39 M€ en 2019, soit 87 % du budget). Le cerf élaphe et le chevreuil impactent ce budget respectivement de 11 % de 2 %. Le nombre d'hectares concernés, uniquement par les dégâts du sanglier, était de près de 46 000 hectares en 2019 dont 5 874,61 ha de blé, 13 545,85 ha de maïs, et 9 930,69 ha de prairies. Les dégâts, et les sommes pour les indemniser, sont en augmentation constante. « Les indemnités versées aux agriculteurs ont été multipliées par 10 en 45 ans » écrit la FNC. Pour la saison 2019-2020, plus de 52 500 dossiers ont été ouverts sur 80 départements alors qu'en 2014-2015, seuls 37 500 dossiers avaient été ouverts, ce qui représente une progression de 40 %. Cette augmentation

1. Environ 800 000 sangliers sont aujourd'hui tués chaque année en France, contre à peine 30 000 il y a 50 ans.

des dégâts s'inscrit dans un contexte de baisse du nombre des chasseurs. « *En presque 30 ans, on observe une baisse de 30 % du nombre de chasseurs alors que les indemnités durant la même période ont été multipliées par trois ce qui induit un coût relatif moyen par chasseur français qui a été multiplié par 5 !* » poursuit la FNC. De plus, « *30 % des territoires ne sont pas ou peu chassés. Ce qui appelle une responsabilité financière élargie à d'autres acteurs* », estime Willy Schraen, président de la FNC. La Fédération cherche à convaincre les pouvoirs publics de faire évoluer ce système d'indemnisation. Sont en cause notamment les frais de gestion (autour de 30 M€). Ces derniers étaient, jusqu'il y a quelques années, pris en charge par l'Office National de la Chasse (ONC devenu ensuite Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - ONCFS, puis Office Français de la Biodiversité - OFB). À l'occasion du dernier congrès de la FNC qui s'est tenu le 22 mars 2022 à Paris, le gouvernement de l'époque a semblé faire une ouverture sur cette question. Marc Fesneau, alors ministre en charge des Relations avec le Parlement, a annoncé la mise en place d'un « cadre définitif » sur cette question. Ce cadre devrait comprendre une prise en charge (partielle ou totale ?) des frais de gestion par l'État et une meilleure participation des pouvoirs publics à la gestion des populations. L'objectif retenu est de réduire de 30 % les dégâts de gibier en trois ans. Enfin, une aide exceptionnelle intitulée « *plan de lutte contre les dégâts de gibier sur nos cultures stratégiques* » est inscrite dans le Plan France relance. Il s'agit de soutenir la hausse, à surface constante, des coûts des dégâts de gibier consécutifs à la crise ukrainienne. Elle va se traduire par une hausse des cours des céréales, et par conséquent une hausse des dégâts de gibier.

Olivier Masbou

Le choucas des Tours aussi

Il n'y a pas que le gros gibier à occasionner des dégâts aux cultures. D'autres animaux sauvages peuvent aussi intervenir. C'est le cas notamment du choucas des Tours. Cet oiseau, protégé depuis 2009, est à l'origine d'importants dégâts aux cultures. Rien qu'en Bretagne, « *en 2019, le montant total des dégâts estimés sur les parcelles agricoles s'élevait pour le Finistère et les Côtes-d'Armor à plus de 1,4 M€, dont près de 80 % causés uniquement par les corvidés. Le Morbihan voit également ces dégâts croître très fortement avec près de 500 000 euros, et l'Ille-et-Vilaine, bien que moins touchée actuellement, constate également des dégâts en augmentation* » rappelait Françoise Gatel sénatrice (UC-Ille-et-Vilaine) dans une question écrite au Gouvernement le 16 juillet 2020.

Histoire et origine du système d'indemnisation

1968

La loi de Finances du 27 décembre 1968 a réformé le code rural en profondeur et a supprimé le droit d'affût, obligeant les chasseurs à payer les dégâts liés au grand gibier. À cette époque, le budget du Conseil Supérieur de la Chasse, ancêtre de l'ONCFS, était alimenté par les versements des chasseurs. En parallèle de la réforme d'indemnisation, le plan de chasse institué en 1963 avec un caractère facultatif, est devenu obligatoire en 1979.

2000

La loi du 26 juillet 2000 a transféré la charge de l'indemnisation de l'ONCFS aux FDC, sans transférer les fonds équivalents. Cette nouvelle mission, ainsi que d'autres (formation, guichet unique, etc.) ont confirmé la nécessité de maintenir la cotisation obligatoire aux fédérations pour les chasseurs et les territoires de chasse.

2005

La loi sur le développement des territoires ruraux

Au-delà de la définition du concept d'équilibre agro-sylvo-cynégétique qu'elle énonce pour la première fois, elle vient préciser un grand nombre de modalités aussi bien en matière de plan de chasse que pour la procédure d'indemnisation des dégâts (cadrage de barèmes via des fourchettes nationales, ressources financières, responsabilisation financière de l'agriculteur en cas de réclamation disproportionnée, etc.)

2009

La circulaire du 31 juillet 2009 a lancé le plan national de maîtrise des populations de sangliers, premier signal envoyé par les pouvoirs publics à propos de ce gibier.

2012

La loi du 7 mars 2012 a révisé un certain nombre de conditions générales à l'indemnisation et introduit la notion de parcelles culturales. Le décret d'application de 2013 vient rappeler l'importance de la prévention des dégâts.



LE RIZ FRANÇAIS EN QUÊTE DE RECONNAISSANCE

L'interprofession a organisé sur le salon international de l'agriculture une rencontre avec le syndicat des riziculteurs de France. Le riz français veut reconquérir quelques parts de marchés à la faveur d'un projet stratégique.

Les producteurs le reconnaissent eux-mêmes. La production rizicole française pèse peu au regard des chiffres mondiaux. « Elle est même modeste », avoue Philippe Roux, délégué régional de l'interprofession semences (Semaes). Le secteur rizicole ne représente que 2 % de la production européenne qui représente elle-même 1 % de la production mondiale (lire encadré)

Changement climatique

Le riz est cependant la deuxième céréales produite au monde après le blé. Il couvre environ 161 millions d'ha pour une production annuelle d'environ 500 millions de tonnes. La France n'en possède que 15 000 ha. « Mais nous en avons compté jusqu'à 30 000 dans les années 60. Nous étions même autosuffisants », rappelle Bernard Mazel, président du syndicat des riziculteurs de France. Les riziculteurs ne digèrent toujours pas la perte de surfaces consécutive à la fin des aides couplées sous le ministère de l'Agriculture Stéphane Le Foll. « Nous avons perdu près de 50 % de notre production en trois ans ». Ils ne supportent pas non plus qu'elle soit classée parmi les « cultures orphelines, un classement qui n'arrange rien », explique Bernard Mazel. Car à l'image d'autres productions agricoles, le riz français subit les assauts distors de ses concurrents notamment dans l'utilisation des produits phytosanitaires. La Camargue concentre à elle seule plus de quinze législations environnementales : Natura 2 000, Parc



© iStock - Trazos Sobre Papel

national, Parc régional, Znieff, Loi littoral etc... Au bout, « ce sont des impasses techniques qu'on nous impose », s'inquiète Marc Bermond, riziculteur dans le Gard. Même si les producteurs de riz français s'interdisent de semer du riz OGM et/ou NBT comme certains pays le font, « nous pourrions être tentés de le faire avec l'évolution du changement climatique », glisse Bernard Mazel. « En tout cas, nous sommes à l'écoute de l'Union européenne sur le dossier NBT », précise Marc Bermond.

« Objectif : 20 000 ha »

Pour reconquérir quelques modestes parts de marchés, les riziculteurs français souhaitent privilégier le riz rond très utilisé dans les sushis. Il se valorise assez bien et il existe aujourd'hui une forte demande et « ça constitue une belle opportunité », souligne Bernard Mazel. La profession table à plus ou moins long terme sur un rapport 2/3 en riz rond contre 1/3 en long.

Les riziculteurs mettent également en valeur les services écologiques rendus par cette production qui permet de lutter contre le trait de côte, qui lutte contre la salinisation des terres. « Récemment ce sont 300 ha de vignes qui ont été grillées au sel parce que le Conservatoire du littoral et des particuliers très écologistes n'entretiennent pas les canaux d'irrigation sur leurs domaines », peste Marc Bermond. « Or le riz est l'un des meilleurs moyens de combattre la salinisation des sols », ajoute-t-il. Consommer du riz français, c'est aussi réduire les coûts d'importation et l'empreinte écologique. « le fret maritime entre la France et l'Asie du Sud-Est (Thaïlande, Laos, Vietnam, Cambodge) a été multiplié par cinq en deux ans. Ce sont autant de facteurs qui militent pour augmenter les surfaces rizicoles. Notre objectif est de revenir à 20 000 ha à moyen terme », explique Bernard Mazel pour qui « le riz français est le plus propre du monde ».

Olivier Masbou

Le riz en quelques chiffres

Aujourd'hui seuls 7 pays européens sont producteurs de riz. Parmi eux : l'Italie (200 000 tonnes par an) devant l'Italie (100 000 t environ) et la France (100 000 t environ). Mais la France est loin de couvrir notre consommation : 350 000 t. Elle est contrainte d'importer les 250 000 t restante du Cambodge (43 %), de Thaïlande (36 %) et d'Inde (7 %). Encore les Français sont-ils de petits consommateurs (4 kg/an/hab.) en comparaison de la moyenne mondiale qui dépasse les 50kg/an/hab. Le secteur pèse 80 millions d'euros en France et qui génère 2 000 emplois directs et indirects.

INAPORC POURSUIT SA MOBILISATION POUR

UNE PREMIÈRE CAMPAGNE TV EN PARRAINAGE DE LA MÉTÉO

Le Porc Français a été sur les écrans TV du 31 janvier au 25 février 2022

Face à une conjoncture très difficile pour les éleveurs de la filière porcine française, les membres d'Inaporc ont décidé de lancer une opération exceptionnelle de valorisation des produits « Le Porc Français » auprès des consommateurs.

Du 31 janvier au 25 février, le Porc Français a été ainsi sur nos écrans via le parrainage de la Météo sur les chaînes de France Télévision.

À travers cette campagne, relayée également dans les enseignes et chez les artisans bouchers et charcutiers-traiteurs, la filière en appelle à l'acte d'achat citoyen pour soutenir les productions françaises, dont les produits sont facilement identifiables en rayons, grâce au logo « Le Porc Français ».

Une action qui vient s'ajouter aux campagnes digitales de printemps et d'automne.



Une puissante campagne de valorisation en TV, digital et en magasins

Pendant quatre semaines en février, Le Porc Français a parrainé la météo sur **France 2**, **France 3**, **National Geographic** et **La Chaîne Météo** en TV ainsi qu'en digital sur les sites **France.tv** et **Météo France**.

Les acteurs de la distribution ont relayé également cette opération avec des kits de PLV distribués dans les enseignes de distribution et chez 2 000 artisans bouchers et charcutiers-traiteurs.

Ce plan puissant (470 GRP¹ sur les 25-59 ans) aura visé à toucher 59 millions de contacts et à enregistrer 2,4 millions d'impressions digitales.

1. GRP Indicateur de pression publicitaire - nombre moyen de contacts publicitaires obtenus sur 100 individus de la cible visée. GRP = (couverture en %) x (répétition moyenne) Ex : Taux de couverture de 50% Répétition moyenne de 8 = GRP 400.

METTRE EN AVANT LE PORC FRANÇAIS

UNE SECONDE CAMPAGNE DIGITALE DU 25 AVRIL AU 29 MAI 2022

Face à une conjoncture toujours difficile pour la filière porcine française, Inaporc lance sa campagne de communication digitale Le Porc Français.

Du 25 avril au 29 mai, Le Porc Français sera présent sur les grands carrefours d'audience ainsi qu'au début des émissions culinaires en replay sur 6play et MyTF1. Le Porc Français en partenariat avec Marmiton lance également un challenge entre les chefs Whoogy's et Pierre Chomet, pour magnifier les produits Le Porc Français. Enfin le parrainage Météo revient sur France Télévision du 6 au 10 juin.

À travers cette campagne, la filière en appelle à l'acte d'achat citoyen pour soutenir les productions françaises, dont les produits sont facilement identifiables en rayons, grâce au logo « Le Porc Français ».



L'objectif est de toucher plus de 18 millions de contacts et d'atteindre plus de 13 millions de vidéos vues pour cette vague de printemps.

Une puissante campagne de valorisation

À partir du 25 avril, la campagne Le Porc Français « **Typiquement vous, typiquement bon** » se déploie de nouveau en digital avec des vidéos, des bannières et des habillages de page sur des **sites grands carrefours d'audience** comme Youtube, Vinted, Femme Actuelle, Marie Claire, Cosmopolitan, Version Femina, Marmiton ou CuisineAZ par exemple. La vidéo sera également diffusée en **pré-roll des émissions culinaires en replay sur les sites 6play et MyTF1**.

Elle s'appuie sur les moments de vie et les recettes du quotidien de nos influenceurs Le Porc Français @Familleleg0, @Mummychamallow et @Perepasparfaitetalors.

En partenariat avec Marmiton, Le Porc Français organise un **challenge entre les chefs Whoogy's et Pierre Chomet** pour proposer leur meilleure recette de produits Le Porc Français.

Le challenge sera arbitré par les influenceuses Le Porc Français et par Sébastien, un éleveur de porcs qui a lancé le défi de magnifier de la poitrine de porc fumée et du sauté de porc.

Ces vidéos seront diffusées sur les réseaux sociaux de Marmiton.

INAPORC
LES PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE PORCINE FRANÇAISE

FOIE GRAS : LE « TSUNAMI » DE LA GRIPPE AVIAIRE

Lors d'une conférence de presse le 16 mars, le Comité interprofessionnel des palmipèdes à foie gras (Cifog) a fait part de son inquiétude sur l'approvisionnement en foie gras d'ici la fin de l'année. Car la grippe aviaire sévit toujours.



© iStock - Esperanza

« **C'**est un tsunami, un raz-de-marée. Nous traversons l'une des plus graves crises de notre histoire », s'est ému, Eric Dumas, le président du Cifog, le 16 mars. Car à peine le Sud-Ouest, première région productrice, sort-elle tout juste de la grippe aviaire, que l'épizootie vient toucher le deuxième bassin de production en France : les Pays de la Loire. Une situation inédite pour cette région qui fournit 20 % du foie gras français mais « surtout 72 % des canetons à engraisser », a précisé Marie-Pierre Pé, directrice du Cifog. Cette région détient aussi les deux seuls sélectionneurs de France ainsi que de nombreux élevages de reproducteurs, essentiels pour la reprise de la production. Celle-ci est toujours prévue dans le Sud-Ouest pour le 29 mars mais « le feu n'étant pas éteint dans l'Ouest », selon l'expression de Marie-Pierre Pé. Il reste quelques incertitudes quant à l'approvisionnement en jeunes volailles.

« Crise de trop »

Pour les producteurs de foie gras, cette nouvelle vague du virus H5N1 est la « crise de trop ». C'est en effet la quatrième crise que connaît la filière en sept ans : 2015-2016 ; 2016-2017 ; 2020-2021 et 2021-2022. À chaque fois, des mesures drastiques ont été prises pour limiter la circulation du virus : mise en place de bandes uniques, sécurisation des transports (avec désinfection) ; mise à l'abri et dépeuplement préventif... Mais le virus continue sa progression sur le continent asiatique, en Europe et même aux États-Unis (lire encadré). L'Anses a été saisie pour enquêter sur les manières dont ce virus a pu se propager. Des défauts de sécurité ne seraient pas à exclure.

Chute de la production

Comme un malheur n'arrive jamais seul, les éleveurs sont aussi confrontés à une flambée des coûts de production. « Sur une base 100 en 2014, nous avons atteint 138 en 2021 », a précisé Marie-Pierre Pé. Contrainte supplémentaire : « Certaines grandes surfaces refusent de répercuter cette hausse globale », s'agace-t-elle. « Cette somme de difficultés inédites » amenuise encore plus une offre de foie gras qui pourrait être réduite en fin d'année. Les stocks de 2021 sont au plus bas voire épuisés, la production de l'an dernier a atteint l'un de ses plus bas niveaux historiques depuis 2017 : 11 674 tonnes en 2021 (11 630 tonnes en 2017). « Notre production 2021 a chuté de 20 % en comparaison de 2020 et de 30 % par rapport à 2019 », a souligné la directrice de l'interprofession. Il y a seulement huit ans, en 2014, la production française atteignait 26 600 tonnes.

Christophe Soulard

Les foyers de grippe aviaire s'étendent aux États-Unis

Bien que les cas recensés soient moins nombreux que sur le continent européen, les États-Unis connaissent leurs premiers cas de grippe aviaire. Les oiseaux sauvages seraient pour partie responsables de cette épizootie. Pas moins de quatorze États seraient touchés selon le ministère américain de l'Agriculture (USDA) : Wisconsin, Iowa, Dakota du Sud, Maine, etc. Ce sont près de six millions de volailles qui ont été abattues, à la date du 15 mars. Les autorités sanitaires locales s'inquiètent de la propagation rapide des foyers qui impliquent la souche eurasiennne H5N1.

FILIÈRE FORÊTS ET BOIS : UNE NÉCESSAIRE ADAPTATION

Le gouvernement a présenté mi-mars ses premières orientations pour adapter la filière forêts et bois aux nombreux défis qui l'attendent.

Neutralité carbone ; changement climatique et biodiversité ; compétitivité et dialogue avec la société civile. Tels sont les quatre défis majeurs auxquels la filière forêts et bois est aujourd'hui confrontée. Malgré des débats complexes qui ont réuni près de 500 participants, la feuille de route tracée par les quatre ministres de l'Agriculture, de la Transition écologique, du Logement et de l'Industrie, se veut ambitieuse. C'est autour de quatre piliers qu'elle s'articule. En premier lieu, le gouvernement entend « relever le défi de la connaissance pour dresser un état détaillé de la forêt, suivre et anticiper ses évolutions, et accompagner les propriétaires forestiers dans leurs choix face au changement climatique ». Il s'agit en l'espèce de soutenir des projets de recherche, développement et innovation pour améliorer le repeuplement « notamment pour valoriser les ressources de feuillus », nous a déclaré un proche du ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie. Le deuxième axe a trait au financement et à la pérennisation pour le renouvellement des forêts. Ce sont au total plus d'un milliard d'euros (Md€) qui seraient mobilisés jusqu'en 2030 « à raison de 100 à 150 millions d'euros (M€) par an à partir de 2024 ». Cette somme s'ajoutera aux enveloppes de 300 M€ du Plan de relance et aux de 500 M€ de France 2030 dans le domaine forestier. L'objectif est en particulier d'accompagner la montée en gamme des exigences environnementales à travers la labellisation et de diversifier les essences d'arbres.

Enjeux et métiers

« Investir massivement pour assurer l'innovation et la compétitivité de la filière industrielle bois », constitue le troisième axe de cette feuille de route. S'appuyant sur les 500 M€ du plan de relance, il « permettra l'installation de nouvelles lignes de transformation », pour asseoir la souveraineté de la filière, a indiqué l'entourage de Julien Denormandie. De même, l'enveloppe financière devrait permettre de « valoriser les coproduits du bois et de développer les énergies renouvelables ». Quant au dernier point, le gouvernement veut expérimenter des nouvelles formes de dialogue national et territorial pour la conduite des politiques forestières. Plus clairement, il souhaite associer les citoyens à la définition de la politique forestière au plan national et local, « ce qui permettra



aussi de faire connaître les enjeux et les métiers de cette filière », a expliqué un conseiller.

Création d'un observatoire

Parallèlement le gouvernement entend faire sauter quelques « verrous techniques » pour utiliser le bois des feuillus (ex : chêne, charme, bouleau, châtaigner) dans le bâtiment, dans la ligne de la réglementation environnementale des bâtiments neufs, dite RE2020. Elle vise à améliorer la performance énergétique et à baisser les consommations des bâtiments neufs. Enfin, les Assises ont décidé de créer un Observatoire de la forêt et du bois sous l'égide de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). Il devrait être mis en place d'ici 2023. Enfin une cartographie des risques d'incendie de forêts, devrait être actualisée en juillet prochain.

Christophe Soulard

Un projet européen « Forêts 2030 »

La Commission européenne a présenté mi-mars un projet « Forêts 2030 » qui ressemble, peu ou prou, à la feuille de route française. Elle entend rendre les forêts plus durables, en diversifiant les essences pour lutter contre le réchauffement climatique, grâce à la captation carbone. Ce plan qui sera discuté par les parlementaires européens dans les prochaines semaines devrait être soumis au vote dans le courant du mois de juillet.

VALORISER L'ORIGINE FRANCE

Deux ans après le lancement de sa charte origine France, Métro France, grossiste alimentaire et de consommables pour professionnels (commerces, cafés, restaurants, hôtels, entreprises...) organisait sur l'ensemble des 99 halles Métro de France un événement sur l'origine France. L'occasion de faire un point d'étape sur la charte signée en 2020.



© CS-Actuagri

C'est l'un des leitmotivs des organisations professionnelles agricoles, en particulier de la FNSEA : valoriser les produits français et faire en sorte d'augmenter la part des produits nationaux dans la consommation non seulement familiale mais aussi collective. C'est dans cet objectif que Métro France avait, dans le prolongement des États généraux de l'alimentation lancés en 2017, réuni dix filières agricoles et alimentaires (aujourd'hui 12) pour valoriser la production agricole française dans la restauration indépendante (hors collectivités). Les travaux avaient abouti à la signature d'une charte le 28 janvier 2020 dans le cadre symbolique de la Tour Eiffel. À cette époque, le moindre des paradoxes était qu'en France, considérée comme ayant le modèle le plus durable parmi 67 autres selon un indice publié par *The Economist*, la restauration hors domicile s'approvisionnait à 80 %... en dehors de ses frontières ! Pis. La balance commerciale agricole française était devenue négative à l'été 2019 : une première depuis 74 ans. Cette charte visait notamment une « augmentation de la quote-part origine France des produits bruts utilisés dans la restauration indépendante », augmen-

tation évaluée « tous les ans grâce à la mise en place d'indicateurs (KPI's) avec tous les signataires », précisait-elle. Aujourd'hui, où en est-on ? « Nous nous approvisionnons à 63 % en viande française soit deux points de plus qu'il y a deux ans », a indiqué Pascal Peltier, directeur général de Métro France. Un chiffre qui grimpe à 73 % pour le porc frais, 83 % sur la volaille et à 100 % sur le steak haché et 100 % pour les fruits et légumes de saison. « D'autres offres sur des produits spécifiques pour répondre à des besoins particuliers de la restauration privée sont en cours d'élaboration », a-t-elle ajouté, sans en dire plus.

Destination des produits

De son côté, Christiane Lambert, présidente de la FNSEA a salué cet accord qui met en avant le savoir-faire des agriculteurs français. « C'est gratifiant pour les producteurs que nous sommes de se retrouver sur des bonnes tables », a-t-elle indiqué. Mais il n'est pas question pour elle de brader les prix, surtout après les spectaculaires hausses de ces dernières semaines. Faisant chorus, le président de la section bovine d'Interbev, Emmanuel Bernard a soutenu que les « consommateurs aiment connaître l'origine des produits, les agriculteurs aiment aussi connaître la destination des leurs. Il ne faut pas banaliser le mot filière ». S'il salue le score du 100 % de Métro sur le steak français, il entend que « ce soit également 100 % pour tous les autres morceaux. Car nous vendons des bêtes entières », a-t-il glissé. Il restera maintenant compte tenu de la grippe aviaire qui décime nombre d'élevages avicoles français à maintenir les volumes. « Nous serons à vos côtés comme aux côtés des autres productions », a assuré Pascal Peltier à l'adresse du président de la Confédération française de l'aviculture, Jean-Michel Schaeffer.

Christophe Soulard

Une majorité de produits frais

Selon les chiffres donnés par Métro France, la part d'Origine France sur les différents produits de la boucherie s'établit désormais à : 53,16 % pour le veau frais ; 60,34 % pour le bœuf frais ; 66,55 % pour le poulet frais ; 73,27 % pour le porc frais et 83,77 pour la volaille en frais. Les taux atteignent 100 % origine France en pommes de terre, en œuf et en lait. « Sur d'autres espèces, des efforts sont encore à mener pour renforcer les approvisionnements origine France », souligne cependant Métro France.

LA SAS CRÉDIT CARBONE SUR LES RAILS



© IStock

France Carbon Agri et la FNSEA accompagnées de plusieurs de ses associations spécialisées mais aussi des JA et de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) ont confirmé le lancement d'un troisième appel à projets pour atteindre la neutralité carbone. Une SAS dont le nom sera dévoilé dans quelques semaines a été officiellement lancée début mars.

Passer de la start-up à la société commerciale et permettre aux agriculteurs d'avoir un seul diagnostic et obtenir une reconnaissance pour dégager un revenu qui participe à la stratégie nationale bas carbone. Telle est l'ambition affichée par Christiane Lambert la présidente de la FNSEA et Marie-Thérèse Bonneau présidente de la France Carbon Agri (FCAA). Les deux présidentes ont confirmé début mars, le lancement d'une nouvelle SAS qui permettra de rassembler l'offre en crédit carbone de l'ensemble des associations spécialisées de la FNSEA qu'elles soient animales et végétales ainsi que des Chambres d'agriculture. En attendant, un troisième appel à projets est lancé pour augmenter l'offre de crédit carbone que les agriculteurs pourront fournir. « *Il faut poursuivre cette dynamique* », a insisté Marie-Thérèse Bonneau. « *Bonifier le revenu à travers les PSE et la décarbonation, c'est un beau et grand projet économique pour les agriculteurs* », a salué Samuel Vandaele, président des JA. Pour Sébastien Windsor, président de l'APCA qui s'est réjoui d'être intégré à cette nouvelle SAS, il importe « *d'accompagner au mieux les agriculteurs à gérer leurs crédits carbone. Il y a un gros*

travail d'assemblage à effectuer en amont pour faire converger les méthodes afin qu'il n'y ait qu'un seul diagnostic par exploitation ».

Un million de tonnes

C'est aussi l'un des enjeux de la SAS : éviter la spéculation et par conséquent sécuriser le parcours financier, en fixant des points de non-retour. Autrement dit, les organisations professionnelles agricoles entendent maîtriser la majeure partie des flux financiers de ce secteur et éviter des déperditions de valeur ajoutée. Concrètement 80 % du prix de vente devrait revenir aux agriculteurs. Sur une vente de stockage de carbone estimée à 38 euros la tonne, 30 euros reviendraient à l'agriculteur, cinq euros à la structure locale (ex : chambre d'agriculture) et 3 euros seraient affectés à la structure nationale, la nouvelle SAS. La dynamique semble bel et bien enclenchée puisque les 600 000 tonnes dont Christiane Lambert parlait fin janvier lors d'une table ronde pour cette SAS ont grandi : « *Avec l'appel à projets qui sera prochainement lancé, nous tablons sur un million de tonnes de crédit carbone issus de toutes les filières* », a dévoilé Marie-Thérèse Bonneau. Cette SAS dont le nom sera dévoilé dans les prochaines semaines, devrait également collaborer avec son homologue, la SAS Epiterre qui, sur un champ plus axé sur la biodiversité, propose une offre clés en main de conception de projets de territoire avec les agriculteurs pour valoriser et produire des services environnementaux. Pour la présidente de FCAA qui a obtenu, en mai 2021 le Label bas carbone. L'objectif de cette démarche s'adresse à tous les agriculteurs : « *On a besoin de vous* », a-t-elle harangué.

Christophe Soulard



J'agis
avec
ENGIE

«J'offre mon savoir-faire à mes clients,
mais qui peut m'offrir le sien?»

Professionnels, avec l'offre
ActiVert Électricité*,
bénéficiez de

-25%

pendant un an sur le prix
du kWh d'électricité, garanti
sans hausse sur 3 ans.

Plus d'infos et conditions au

3454

Service & appel
gratuits

OU SUR
pro.engie.fr



ENGIE

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

*Offre ActiVert Électricité : offre de marché de 1, 2 ou 3 ans, réservée aux professionnels. ENGIE achète l'équivalent de 10% de la consommation du Client en Garanties d'Origine émises par des producteurs d'énergie renouvelable pour la durée initiale du Contrat; elles certifient que de l'électricité a été produite à partir d'une source d'énergie renouvelable et injectée sur le réseau électrique (voir articles L314-14 et suivants du code de l'énergie). En souscrivant à une offre à prix de marché en électricité, le Client reste libre de revenir à tout moment au tarif réglementé pour son lieu de consommation s'il le demande et s'il n'est pas concerné par la fin des tarifs réglementés prévue par la loi Énergie et Climat qui limite l'accès au tarif réglementé d'électricité aux consommateurs finals non domestiques qui remplissent les conditions cumulatives suivantes : puissance souscrite inférieure ou égale à 36kVA, employer moins de 10 personnes et avoir un chiffre d'affaires, des recettes ou le total de bilan annuels inférieurs à 2 millions d'euros.

ENGIE : SA au capital de 2435285011€ - RCS Nanterre 542 107 651 - siège social : 1 place Samuel de Champlain 92400 Courbevoie. © Getty Images.

LA FRENCH AGRITECH PRÉSENTE SA FEUILLE DE ROUTE

Jérôme Leroy, président de la Ferme digitale a remis au ministre de l'Agriculture le livre blanc « Agriculture et numérique » de la French AgriTech. Le document trace la voie à suivre pour déployer le numérique auprès de l'ensemble des acteurs de la profession agricole.



© iStock-metamorphosis

Dotée d'une feuille de route six mois après son lancement, « la French AgriTech » prend un nouvel élan. Le 28 février dernier, au salon de l'agriculture, Jérôme Leroy, président de la Ferme digitale (cf. encadré) a remis un livre blanc intitulé « Agriculture et numérique » à Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture. Cette feuille de route est le fruit de six mois de travail mené en concertation avec l'ACTA, l'APCA, la FNSEA, l'INRAE et Jean Marc Bournigal, coauteur du rapport Agriculture-Innovation-2025.

Au mois d'août 2021, l'écosystème « French AgriTech » avait en effet été mandaté par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et le ministère de l'Économie pour « définir les actions nécessaires à mettre en place pour soutenir, accompagner et promouvoir les pépites de la French AgriTech au service de la souveraineté agricole et alimentaire française ».

Formation au numérique

Dans le livre blanc remis à Julien Denormandie, huit actions majeures à mettre en place pour développer le numérique ont été identifiées. Il s'agit par exemple « d'accompagner les entreprises AgTech dans leur process d'innovation et d'industrialisation » en dotant les appels à projets de 200 millions d'euros (M€) sur cinq ans et « d'aider ces entreprises à lever les freins réglementaires ».

« Gérer les données agricoles en créant notamment une plateforme d'échanges sécurisés et tracés » fait aussi partie des huit recommandations promulguées par la feuille remise au ministre de l'Agriculture. Par ailleurs, l'appropriation des outils du numérique par les agriculteurs imposera une offre de formation financée par VIVEA. Et le numérique devra faire partie des disciplines enseignées dans les lycées agricoles.

Structurer l'offre

Une collaboration étroite des start-up avec les organisations professionnelles agricoles apparaît comme la condition sine qua non pour diffuser leurs innovations et leurs solutions auprès des agriculteurs engagés dans la transition agroécologique. Aussi, les Chambres d'agriculture devront se doter d'un pôle numérique avec des conseillers formés à cet effet. Sébastien Windsor, président de l'APCA a d'ores et déjà promis de recruter dans les deux prochains mois « la perle rare » qui structurera l'offre numérique au sein du réseau des Chambres d'agriculture, acteurs sur le terrain de la révolution numérique au service des agriculteurs.

Frédéric Hénin

La ferme digitale

Porte de Versailles, « l'espace dédié au digital sous la bannière "La ferme digitale" est impressionnant », a déclaré le ministre de l'Agriculture. « Tous les pays européens devraient s'inspirer de la French AgriTech », a ajouté Christiane Lambert, présidente du Copa Cogeca. Il n'y a pas d'égal dans l'Union européenne ». L'association « Ferme digitale » a été créée en 2016 pour fédérer les start-up de l'agriculture française et européenne. À ce jour, l'écosystème regroupe 80 start-up qui innovent en utilisant toutes les nouvelles technologies disponibles (intelligence artificielle, robots outils connectés etc.). Mycophyto est une des start-up présentes sur le stand de la ferme digitale. La spin-off de l'INRAE et de l'université de Clermont Ferrant « s'appuie sur ses produits biologiques naturels et ses outils technologiques de prédiction et d'aide à la décision pour restaurer durablement la diversité biologique des agroécosystèmes ».

AGROALIMENTAIRE : LE RÉEL IMPACT DE LA GUERRE EN UKRAÏNE

La Commission économique du Sénat organisait à la mi-mars une table-ronde sur le thème de « l'impact de la guerre en Ukraine sur les marchés agricoles et la souveraineté alimentaire ».

Vincent Chatellier, ingénieur de recherche à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) a invité les sénateurs à « un voyage dans la réalité des marchés agricoles ». Certes, la Russie et l'Ukraine sont des pays très importants et influents dans les échanges internationaux agricoles. Mais au plan mondial, « le premier n'occupe avec 27,5 milliards d'euros (Md€) que la 11^e place parmi les 25 premiers exportateurs agroalimentaires et le second la 17^e avec 20,7 Md€ », relativise-t-il. La Russie n'est aussi que le 6^e client de l'Europe et l'Ukraine le 13^e, loin derrière le Royaume-Uni, les États-Unis et la Chine. Les rôles s'inversent quand il s'agit de fournir l'Europe. L'Ukraine s'affiche au 6^e rang et la Russie peine à se hisser au 17^e. En termes de solde commercial agroalimentaire, il est en revanche à craindre que le conflit en cours ne vienne amoindrir les excédents européens qui se chiffrent à + 4 Md€ vis-à-vis de la Russie et surtout + 16 Md€ envers l'Ukraine.

Sur un plan plus franco-français, le chercheur de l'Inrae constate que le solde positif de notre balance avec la Russie reste « modeste avec 300 millions d'euros (M€) en 2021, grâce à nos exportations de vins et spiritueux. Mais on a perdu tous nos marchés sur les productions animales depuis 2014 ». Il est en revanche négatif avec l'Ukraine : - 200 M€, en raison de notre forte dépendance à l'huile de tournesol.

Est-ce à dire que la perte temporaire de ces marchés n'aura que peu d'impact sur l'agriculture française et européenne ? S'il est compliqué de répondre aux conséquences multifactorielles de ce conflit, Vincent Chatellier souhaiterait que la France « se concentre sur la recherche de nouveaux clients et arrête de se spécialiser dans des pays qui ne sont pas démographiquement dynamiques comme l'Italie et la Grèce », a-t-il avancé.

« L'heure des choix »

Partageant son sentiment, le président de l'APCA, Sébastien Windsor, s'agace que l'Europe « croie encore au libre-échange » et s'interdise d'utiliser des techniques innovantes quand « nos concurrents le font ». Pis selon lui : « L'Europe travaille en silo et oppose



© iStock-omersukrugoksu

progrès économique et progrès environnemental », lâche-t-il dans une charge assez virulente. « Les MAEC telles qu'elles ont été bâties compensent une perte économique liée à un progrès environnemental », a-t-il dit. « On pousse les agriculteurs à la décroissance. C'est dramatique », a-t-il martelé expliquant les conséquences d'une telle politique sur une souveraineté alimentaire malmenée par les crises successives. Pour noircir un peu plus le tableau, Thierry Pouch, chef du service Études, références et prospective à l'APCA pointe l'alourdissement des charges en partie lié au conflit ukrainien et ses conséquences sur l'explosion à venir du prix des intrants, leur disponibilité mais aussi sur le prix de l'alimentation animale. « Il faudrait que le kilo de porc soit payé plus de 2,30 € à l'éleveur pour que ce dernier couvre ses coûts de production », a-t-il expliqué. En toile de fond, se pose la question de la révision des stratégies de l'Union qui ont été construites sur des références aujourd'hui dépassées. Cette révision permettrait d'atténuer les effets économiques du conflit. Mais à quoi s'attendre ? « Ici, on est dans la boule de cristal. Il y a trop d'inconnues et de paramètres y compris sur le court terme », jugeant et affirmant que « l'heure des choix est arrivée pour l'Europe ».

Christophe Soulard

Le spectre des émeutes de la faim

Le conflit en Ukraine a un réel impact sur la sécurité alimentaire des grands pays importateurs. Selon Thierry Pouch (APCA), les pays du pourtour méditerranéen sont très dépendants de la Russie et de l'Ukraine. Ainsi l'Égypte importe 84 % de son blé des deux pays belligérants : 63 % de son blé de Russie et 24 % d'Ukraine ! Il en est de même pour la Turquie : 63 % de Russie et 11 % d'Ukraine. Quant au Liban (51 %) et à la Tunisie (41 %), sans le blé ukrainien, ils peinent à nourrir leur population. « Il y a déjà des mouvements de foule dans des pays à propos de l'augmentation des prix alimentaires et de leur disponibilité », a indiqué le sénateur Laurent Duplomb (LR, Haute-Loire). Ce qui fait resurgir le spectre des émeutes de la faim en 2008, après la crise financière des « subprimes ». « L'arme alimentaire est aussi puissante que le canon », a résumé son collègue Daniel Grémillet (LR, Vosges).

CÉRÉALES : PEU DE SOLUTIONS POUR PARER L'ABSENCE DE L'UKRAINE

Les pays jusque-là importateurs de céréales ukrainiennes sont dans des situations très inégales. Inévitablement, une nouvelle géographie des échanges commerciaux se dessine, selon la « 13^e Matinée export & bourse du nouvel an et de l'exécution » organisée par Intercéréales.



© IStock

Les céréales seront très longtemps très chères. En Ukraine, l'agriculture manque de bras, d'engrais et de produits phytosanitaires. Tallage, le cabinet d'études agroéconomiques, « *table sur une production 2022 de céréales d'hiver en net repli, avec des rendements inférieurs de 20 % à la moyenne. La superficie de maïs baisserait de 30 % sur un an et celle de tournesol de 50 %* ».

Pour sa part, isolée et bannie sur la scène internationale, la Russie pourrait être durablement confrontée à des problèmes logistiques (risques assuranciers trop élevés, boycott) pour expédier ses grains encore en stocks puis sa prochaine récolte. « *Même si la guerre s'achève rapidement, l'Ukraine ne sera pas en mesure de redevenir un champion de l'export avant au moins deux ou trois ans* », affirme Jean François Lepy, d'InVivo-Soufflet.

« *L'absence de l'Ukraine sur les marchés mondiaux prive, chaque mois, les pays importateurs de 7 millions de tonnes équivalent de céréales et d'oléo-protéagineux* », rapporte Benoit Fayaud du cabinet Tallage. Les années passées, l'Afrique du Nord et l'Asie achetaient entre 25 et 30 Mt de grains chacune. Pour sa part, l'Union européenne importait 30 Mt de céréales et d'oléagineux dont une grande partie du maïs importé de pays tiers. « *Bâtir une stratégie d'autonomie européenne est une priorité* », a déclaré Jean François Loiseau, président d'Intercéréales. « *La Commission européenne doit renoncer à mettre une partie des terres agricoles européenne en jachère, comme le prévoit la réforme de la PAC de 2023* ».

Dans l'immédiat, l'Italie, l'Espagne et les Pays-Bas importeront du maïs étasunien et argentin même si les conditions de production ne sont pas conformes à celles en vigueur dans l'Union européenne. Autrement dit, les clauses miroirs que veut imposer la Commission européenne ne sont plus d'actualité.

Pas sur le même pied d'égalité

La Chine, le premier pays importateur de céréales (49 Mt) et d'oléagineux au monde, a les moyens de financer sa dépendance. À moyen terme, elle prévoit même de n'être autonome qu'à hauteur de 80 % de ses besoins. Mais dans l'immédiat, la Chine doit se procurer les céréales que l'Ukraine n'est pas en mesure de lui livrer. Face au retrait de l'Ukraine et aux cours mondiaux des céréales très élevés, les pays émergents, structurellement déficitaires en grains, ne sont pas sur le même pied d'égalité. Les pays pétroliers ont les ressources pour acheter des céréales et de la farine chères. Mais pour être plus autonomes, l'Arabie saoudite et l'Égypte vont motiver leurs paysans pour produire plus de blé en payant avantageusement chaque tonne récoltée. Dans les pays sans ressources pétrolières ou minières d'Afrique du Nord ou subsaharienne, dépendants des importations ukrainiennes, les prix des céréales rendent leurs achats très compliqués.

En Tunisie, la situation est explosive. Le pays importait jusque-là, d'Ukraine, 60 à 80 % des céréales consommées. Confronté à une sécheresse sans précédent, il s'attend à une récolte 2022 catastrophique. Dans ces pays émergents, les offices publics chargés de rétrocéder aux populations et aux boulangeries, à vil prix, le blé et la farine achetés aux cours mondiaux, voient leurs rôles renforcés. Mais les financements manquent. Au Sénégal, les meuniers vont refuser de produire de la farine si celle-ci n'est pas payée, par le gouvernement, à un prix permettant de couvrir le prix d'achat du blé importé.

Dans tous ces pays émergents, la conjoncture de prix agricoles très élevés relance l'intérêt de financer des programmes de développement agricole afin d'accroître leur autonomie et leur sécurité alimentaires.

La rédaction



SPACE

AU CŒUR DE TOUS
LES ÉLEVAGES

35
ANS

13.14.15
SEPT. 2022
PARC EXPO - RENNES



space.fr

#SPACE2022

@SPACERennes

LE SALON INTERNATIONAL DE L'ÉLEVAGE

L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE EN PLEINE EXPANSION

Avant même l'entrée en guerre de la Russie contre l'Ukraine, l'insécurité alimentaire aigüe s'était envolée, en 2021, à l'échelle planétaire. Telles sont les conclusions du dernier rapport de l'ONU qui dresse de sombres perspectives pour l'année en cours.



Les propos que le secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres, avait tenus le 14 mars sur la crainte de se voir développer « *un ouragan de famines* » dans le monde, ont été corroborés le 4 mai avec la parution du rapport global de l'ONU sur les crises alimentaires. L'an passé, ce ne sont pas moins de 193 millions de personnes dans 53 pays qui se trouvaient en situation d'insécurité alimentaire aigüe, c'est-à-dire qu'elles avaient besoin d'une aide urgente pour survivre. « *Cela représente une augmentation de près de 40 millions de personnes par rapport au précédent pic atteint en 2020* », indique ce sixième rapport de l'ONU. Par rapport à 2016, le nombre de personnes en danger alimentaire a presque doublé (+80 %). À cette date, « *seulement* » (si l'on peut dire) 108 millions de personnes à travers 48 pays étaient en situation d'insécurité alimentaire aigüe. Surtout, en 2021, environ un demi-million de personnes étaient confrontées à des conditions catastrophiques, c'est-à-dire la famine et la mort, dans quatre pays : l'Éthiopie, le Sud-Soudan, le sud de Madagascar et le Yémen.

« Triple combinaison »

« *Nous sommes confrontés à la faim à une échelle sans précédent, les prix des denrées alimentaires n'ont jamais été aussi élevés et des millions de vies et de moyens de subsistance sont en jeu.* », indique Antonio Guterres dans son éditorial. Les causes de ces crises sont connues mais pour beaucoup, très difficiles à combattre : la pandémie du Covid, les conflits, les intempéries (notamment la sécheresse), le renchérissement des denrées, etc. Ce que l'ONU résume en la « *triple combinaison toxique de conflits, d'événements météorologiques extrêmes et de chocs économiques* ». Début avril, l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) soulignait que son indice

de référence gagné + 12,6 % en un mois, affichant une valeur moyenne de 159,3. Cet indice était même supérieur de 33,6 % à celui de mars 2021. Les céréales ont augmenté de +17,1 % entre février 2022 et mars, les huiles végétales de +23,2 %, le sucre de +6,7 %, les viandes de +4,8 % et de lait de +2,6 %.

Populations les plus vulnérables

« *Les perspectives d'insécurité alimentaire aigüe mondiale en 2022 devraient encore se détériorer par rapport à 2021* », s'alarme l'ONU. Elle cite en particulier, la guerre en Ukraine « *qui risque d'exacerber les prévisions d'insécurité alimentaire aigüe en 2022, déjà sévères* ». Pour l'organisation internationale, les prix devraient encore augmenter pour les engrais, l'énergie, et les denrées alimentaires, avec un risque accru pour les pays à faible revenu, dont la monnaie est faible « *et qui dépendent fortement des importations alimentaires* ». Quand bien même la disponibilité de certains produits serait au rendez-vous, les risques de rupture existent en raison du caractère parfois aléatoire de certains approvisionnements. Aux termes du rapport, ce sont 180 millions de personnes qui seraient toujours en situation de crise fin 2022. Mais ce chiffre ne porte que sur 42 pays identifiés, car l'ONU, faute de données fiables et disponibles, n'est pas en mesure de déterminer le nombre de personnes en danger dans une douzaine de pays déjà en état critique. « *Un facteur supplémentaire influençant le risque de famine est que l'aide humanitaire ne soit pas renforcée et n'atteigne pas les populations les plus vulnérables du pays* ». Dans le monde, plus de 850 millions de personnes sont frappées de malnutrition, soit presque un habitant sur dix. Début avril, la FAO a annoncé avoir réuni 1,8 milliard d'euros pour aider les pays africains à lutter contre la famine.

Christophe Soulard

En marge du conflit avec la Russie

UKRAINE : VERS UNE PÉNURIE DE SEMENCES ?

L'Union française des semenciers (UFS) s'inquiète des conséquences du conflit entre la Russie et l'Ukraine sur la production de semences. Des répercussions sont à attendre en France.



© iStock-abbey

La production de semences en Ukraine devrait chuter d'environ 50 % en Ukraine et devrait affecter les prochaines productions au moins jusqu'en 2024. Tel est, en substance, le constat établi mi-avril, par Claude Tabel, président de l'Union française des semenciers. Pour lui, la récolte de semences en Ukraine devrait être « au mieux de 50 % ». En effet, la guerre a mobilisé de nombreux agriculteurs, y compris producteurs de semences, au front, même si certains ont pu bénéficier de dérogations. Cependant, la situation est telle que ceux qui restent sur les exploitations paraissent bien démunis : ils manquent notamment de carburant, de pièces détachées, de main d'œuvre. Même si 75 % des volumes de semences ont été livrés en Ukraine à travers des Green corridors via la Pologne notamment, « de nombreuses incertitudes pèsent sur leur bonne arrivée chez les distributeurs locaux ou dans les fermes », a affirmé Claude Tabel. L'enjeu est de taille aussi bien pour les Ukrainiens que pour les Français. En effet « l'Ukraine est la deuxième destination hors Union européenne des exportations françaises de semences et plants », a précisé Claude Tabel. Cette activité représente environ 400 millions d'euros (M€) dont 100 M€ d'exportations.

Tunnel de perturbation

D'après des chiffres estimatifs recueillis auprès de son réseau, l'UFS estime à environ 20 % la perte de chiffre d'affaires que les semen-

ciers français devraient perdre cette année. « Pour certains, on pourrait grimper à 30 voire 40 % », a ajouté le président de l'UFS. Ce dernier s'inquiète également des répercussions à plus long terme : « Nous rentrons dans un tunnel de perturbation pour les marchés », a-t-il affirmé demandant l'aide des pouvoirs publics « pour sécuriser la production de semences dès cette année et pour les années suivantes ». L'UFS demande également à avoir « une réflexion stratégique au plan français et européen pour pallier les actuels déséquilibres ». Il semble cependant que les jeux soient faits pour cette année car de nombreux agriculteurs qui avaient pris l'engagement de produire des semences se sont finalement dédités. « Ils ont préféré se retourner vers des productions de consommation », a indiqué Didier Nury, vice-président de l'UFS. La France devrait perdre « environ 15 à 20 % de ses surfaces en semences, notamment en tournesol », a-t-il précisé. Avec un effet secondaire non négligeable : Compte-tenu de règles techniques et cahier des charges en vigueur (distances à respecter...), les agriculteurs-semenciers ne pourront pas cultiver des semences à côté de cultures de consommation. Quant aux relations avec la Russie, l'UFS confirme que 75 % des expéditions ont été réalisées vers Moscou, « les semis ayant démarré en décembre/janvier ». Cependant les semenciers restent « attentifs » car des difficultés pourraient venir, notamment sur les règlements de certaines factures.

Christophe Soulard

GOLFE PERSIQUE : UN MARCHÉ RICHE ET PORTEUR D'ICI 2050 ?

Les pays du Golfe Persique sont un marché en pleine expansion. Y accroître les exportations de produits agroalimentaires français est une priorité du gouvernement français. Début avril, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et ses partenaires, avec Business France, ont organisé les Journées Export Agro 2022 pour présenter les atouts de notre pays pour y parvenir.



© iStock-GCSHutter

L'Arabie saoudite, le Qatar, les Émirats arabes unis (EAU) et le Koweït représentent un marché à l'export de 54 millions de consommateurs, la rémunérateur et en pleine expansion. Ses consommateurs très jeunes - moyenne d'âge 30 ans - sont avides de découvertes et d'expériences culinaires. Leur pouvoir d'achat est l'un des plus élevés au monde. Les quatre pays du Golfe importent plus de 80 % de la nourriture consommée. Les besoins sont variés car une grande majorité de leur population est composée de résidents étrangers venus travailler (90 % aux EAU).

La France : un marqueur social

L'ensemble des grands pays exportateurs de produits agricoles et agroalimentaires de la planète se partage ce marché moyen oriental. C'est une pépite pour la France. Notre pays réalise un excédent commercial de 345 M€ avec les EAU et de 305 M€ avec l'Arabie saoudite. Les produits français sont bien identifiés. En raison de leur dimension festive, le Ramadan est une période faste pour les consommer. De plus, acheter « français » est un marqueur d'identité sociale très prononcé. Mais les produits de luxe français, y compris agroalimentaires, sont concurrencés par d'autres produits, eux aussi renommés, importés d'Italie notamment. Leur point fort : le packaging. Les Moyens orientaux sont aussi attirés par la cuisine asiatique et américaine qu'ils découvrent dans des restaurants les plus insolites.

Très connectés (+ 7 heures par jour), les Emiriens ou les Saoudiens lisent peu. C'est sur leur smartphone qu'ils découvrent les

produits « tendance » et qu'ils font la plupart de leurs emplettes. Les Koweïtiens retrouvent aussi sur leurs applications les produits qu'ils ont dégustés en France lors d'un de leurs séjours. De nombreux sites proposent aussi des plats cuisinés français. La RHD sur place ou à emporter est en plein essor.

Blé irrigué

Au Moyen-Orient, les politiques agricoles de ces pays sont d'abord des politiques de sécurité alimentaire mixant production locale, importations et acquisitions d'entreprises à l'étranger destinées à approvisionner leur marché intérieur. La vente de pétrole donne aux Moyens-orientaux les moyens de faire face à la flambée des matières premières agricoles. L'Arabie saoudite entreprend de relancer la production irriguée de blé. Le lait, la viande de poulet ou les œufs sont produits dans des immenses fermes d'élevage où les animaux sont nourris d'aliments importés. En 2050, les quatre pays moyen-orientaux seront peuplés de plus de 100 millions d'habitants. Ils ne pourront plus compter sur leurs exportations de pétrole pour financer leurs importations de produits agricoles et agroalimentaires. L'organisation de la Coupe du monde de football au Qatar symbolise le virage économique engagé par ces pays depuis des années. Ils veulent devenir des lieux de villégiatures, de tourisme et des centres d'affaires internationaux. La France a des cartes à jouer. Dans les nouveaux hôtels et les restaurants qui seront construits, l'art de manger à la française sera, assurément, mis en exergue.

La rédaction

UKRAINE-RUSSIE : VERS UN NOUVEL ÉQUILIBRE AGROALIMENTAIRE MONDIAL ?

Le ministère de l'Agriculture et Business France organisaient début avril un webinaire sur les conséquences de la guerre russo-ukrainienne sur le commerce agricole mondial. Le conflit en cours devrait laisser des traces durables dans les économies mondiales.

« La Russie qui a mis en place une doctrine de sécurité alimentaire entend rester indépendante sur des produits comme la viande, le lait et le vin », a indiqué le conseiller agricole de l'ambassade de France en Russie. Dans ce dernier secteur, le fait que la législation russe impose désormais aux vignerons champenois d'utiliser l'appellation « vin effervescent » et non plus « champagne », réservé aux producteurs russes peut être interprété à rebours comme un signal faible de cette reprise en main de son agriculture par Moscou.

Pour s'affirmer encore plus sur le commerce international et passer le message qu'il pèse véritablement, le gouvernement russe a explicitement demandé à stopper les exportations d'engrais, envers les pays « inamicaux ». En 2021, la Russie était le « premier exportateur d'engrais azotés et le deuxième fournisseur d'engrais potassiques et phosphorés », rappelle l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La Russie fournit plus de 10 % des volumes des engrais azotés et phosphatés consommés en France. D'une manière ou d'une autre, ces exportations deviennent compliquées voire impossibles depuis la Mer d'Azov et la Mer Noire. En effet, de nombreuses zones sont minées et les compagnies d'assurance rechignent à couvrir les risques sauf en demandant aux affréteurs de payer des surprimes importantes. Il n'est d'ailleurs pas sûr qu'à l'issue du conflit, la Russie « restera aussi forte sur le marché mondial », a avancé le directeur du Club Déméter, Sébastien Abis.

« Réarmer nos entreprises »

Pour Jean-François Loiseau, président d'Intercéréales, ce conflit est l'occasion « d'être plus innovant et plus compétitif et de réorienter nos produits vers d'autres pays ». Surtout, il demande à faire tomber le tabou du « produire plus ». C'est possible selon lui « tout en respectant le cadre de la neutralité carbone et la protection de la biodiversité ». Mais tout cela aura forcément un coup :



© iStock-Leestat

« Oui, il doit y avoir une juste répercussion du coût des matières premières et des autres éléments (carburants, emballages, etc.) dans l'alimentation », a-t-il asséné appelant à « réarmer nos entreprises agricoles et agroalimentaires » et à investir dans le continent africain « en codéveloppement ».

Prenant un peu plus de hauteur, Sébastien Abis, a estimé que le monde redécouvre les « insécurités physiques, alimentaires et militaires » et que la question agroalimentaire a recouvré une part centrale dans la géostratégie. Pour lui, on redécouvre même que « l'agriculture n'est pas un secteur marginal ». En tout état de cause, ce conflit russo-ukrainien devrait « créer un nouvel équilibre agroalimentaire mondial » qui se forgera aussi à l'aune du changement climatique. Mais compenser la chute des importations de céréales par une augmentation de 30 à 50 % de la production en France et en Europe n'ira pas de soi. « Aujourd'hui, on est loin du compte », a-t-il souligné concluant sur le fait qu'aujourd'hui, à travers les âges, « le premier déterminant du développement agricole a toujours été la paix ».

Christophe Soulard

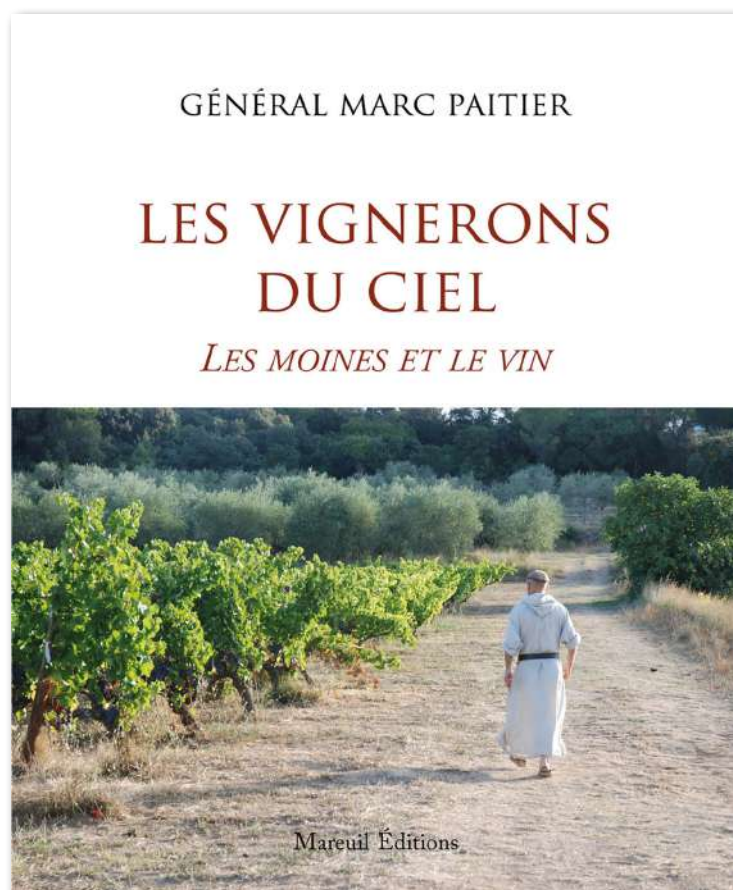
Les besoins des agriculteurs ukrainiens

Les semis de printemps sont la priorité des agriculteurs ukrainiens, a indiqué un conseiller agricole auprès du Quai d'Orsay. Les agriculteurs locaux sont également en manque de produits vétérinaires, de pièces détachées, de financements pour acheter les intrants qui deviennent rares dans cette région. Ils continuent néanmoins leurs emblavements mais ne réaliseront pas de récolte normale : « Entre 40 et 70 % selon les zones », a précisé le conseiller agricole.

LES VIGNERONS DU CIEL – LES MOINES ET LE VIN

Superbe ouvrage que celui du général (2S) Marc Paitier, lui-même propriétaire de vignes et passionné par le vin. Ce fils d'agriculteur (ses parents étaient maraîchers près de Nantes) allait souvent chercher du vin chez les vignerons, faisant naître chez lui une vocation qui allait s'affirmer lors d'un repas pendant sa scolarité à Saint-Cyr. « *On était au restaurant avec 3, 4 camarades et nous avons commandé une bouteille de Pommard. Au moment de poser mon nez sur le verre, j'ai ressenti une émotion intense. Comme lorsque l'on regarde un tableau ou on assiste à un concert. C'était un Pommard de 9 ans d'âge. Cet instant-là est gravé à vie, j'ai encore les arômes du vin dans les narines* », a-t-il confié à nos confrères de *l'Éclaireur*. L'ancien soldat-diplomate qui a notamment été conseiller du commandant de l'armée marocaine et conseiller militaire auprès du Premier ministre ivoirien retrace l'histoire du vin, à l'origine de nos civilisations. 4 000 ans avant notre ère, les Sumériens (partie de l'actuel Irak) disaient que leur civilisation était née de la vigne et du vin. Les premiers ceps apparaissent dans le Sud de la Gaule à la fin du II^e siècle et progresse avec l'avancée des légions romaines et constituent une sorte de porte-greffe pour le christianisme qui reprend, dans sa liturgie, les symboles viticoles. Les monastères qui s'érigent en Gaule puis en France doivent posséder des vignes, surtout pour satisfaire les nombreux pèlerins qui sillonnent le pays. « *2 000 personnes étaient par exemple hébergées par l'abbaye de Cluny au XII^e siècle* », rapporte-t-il.

Divisé en trois parties, l'ouvrage s'intéresse tout d'abord aux rapports ténus entre le vin la vigne et le sacré : l'ivresse de Noé, celle de l'amour dans le cantique des cantiques, les noces de Cana, la parabole des ouvriers de la dernière heure... rappellent la place importante que le vin prend dans la spiritualité et la culture catholique. Dans la deuxième partie, l'ancien militaire détaille avec minutie l'histoire de la viticulture monastique à laquelle la



Révolution française, laïque, voire athée, mettra fin de manière brutale. Enfin, il évoque dans une troisième partie, ce qu'il qualifie de « *renaissance de la viticulture monastique* », notamment dans les abbayes de Lérins, de Jouques (Bouches-du-Rhône), de Solan (Gard) et du Barroux (Vaucluse), cette dernière cultivant des terres liées à la papauté de Clément V (1264-1314) !

Christophe Soulard

« Les vignerons du ciel » - Général Marc Paitier
Éditions Mareuil - 29,90 euros

DES HOMMES, DES TERRITOIRES, DES BREBIS

Jusqu'au XIX^e siècle, les ovins étaient présents sur tout le territoire et élevés d'abord pour leur laine, leur peau et leur fumier. L'ouvrage « des hommes, des territoires, des brebis » raconte comment une première mondialisation du commerce initiée par le traité de libre-échange entre la France et le Royaume-Uni en 1860 fut à l'origine du déclin de l'élevage dans les plaines labourables du nord de la France. L'arrivée massive des engrais et des produits phytosanitaires qui ont remplacé le fumier porta un nouveau coup dur au mouton, jusqu'à ce que la politique agricole des années 60 et la mise en place d'un régime protecteur aux frontières redonne une

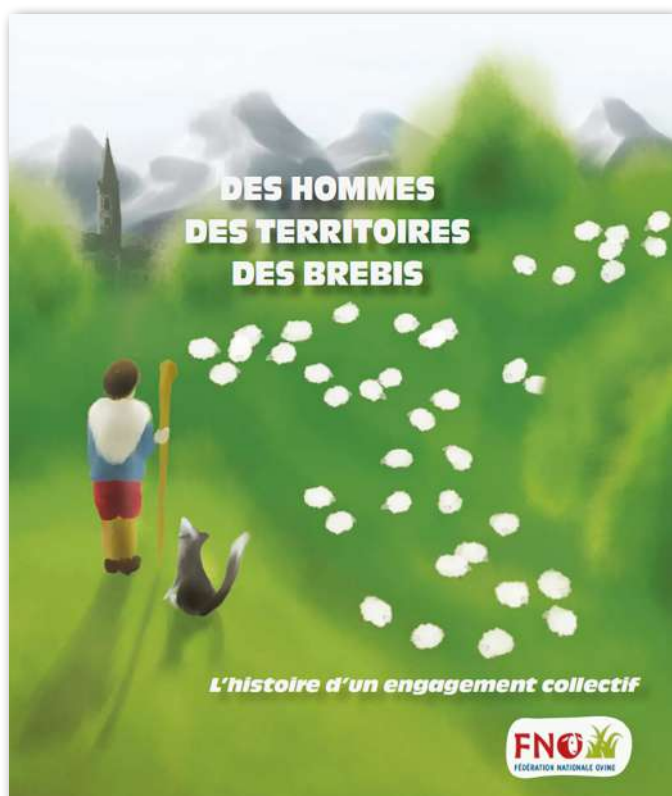
nouvelle impulsion à l'élevage ovin. Hélas de courte durée. En 1980, l'entrée en vigueur du règlement communautaire favorable aux Britanniques et l'ouverture du marché signa un nouveau déclin et de graves conflits avec nos homologues d'Outre-Manche. C'est ce que l'on a appelé la « guerre du mouton » qui opposa dans de violents affrontements et pendant une dizaine d'années, de 1980 à 1990, Français et Britanniques. Ces actions syndicales couplées à des campagnes de sensibilisation de l'opinion publique et de lobbying auprès des autorités européennes ont permis à la Fédération nationale ovine (FNO) d'obtenir plusieurs modifications du règlement communautaire. Le dernier, négocié en 2008, par le ministre de l'Agriculture Michel Barnier, a abouti à un rééquilibrage des aides au profit de l'élevage ovin.

Pendant toute la période d'après-guerre, et jusqu'à aujourd'hui, tous les dirigeants syndicaux, quels qu'ils soient, n'ont cessé de se mobiliser pour favoriser l'introduction du progrès technique dans les élevages, d'encourager l'organisation des producteurs et le développement des relations interprofessionnelles pour accroître le pouvoir économique des éleveurs. Aujourd'hui, le combat syndical s'est quelque peu déplacé vers la gestion de l'espace, le mouton étant reconnu comme le dernier rempart contre les incendies. Sans que cette vision soit partagée par tout le monde. Le conflit oppose désormais les éleveurs et les environnementalistes fondamentaux favorables au réensauvagement de la nature, et donc à la réintroduction et au développement du loup, de l'ours et autres prédateurs. Le pastoralisme survivra-t-il ? C'est l'enjeu des prochaines années.

En parcourant ces pages, le lecteur pourra mesurer tous les efforts entrepris par les éleveurs et les éleveuses qui prennent une part de plus en plus importante au combat syndical, toutes les batailles engagées, souvent gagnées après de longues luttes, parfois perdues.

Ainsi que le souligne Michèle Boudoin, la présidente de la FNO dans sa préface, « ce livre a pour but de transmettre une histoire syndicale et humaine, comme nous éleveurs cherchons à transmettre notre exploitation, notre troupeau, notre métier, notre passion ». Une invitation à découvrir comment les combats d'aujourd'hui s'inscrivent dans la continuité du passé.

La rédaction

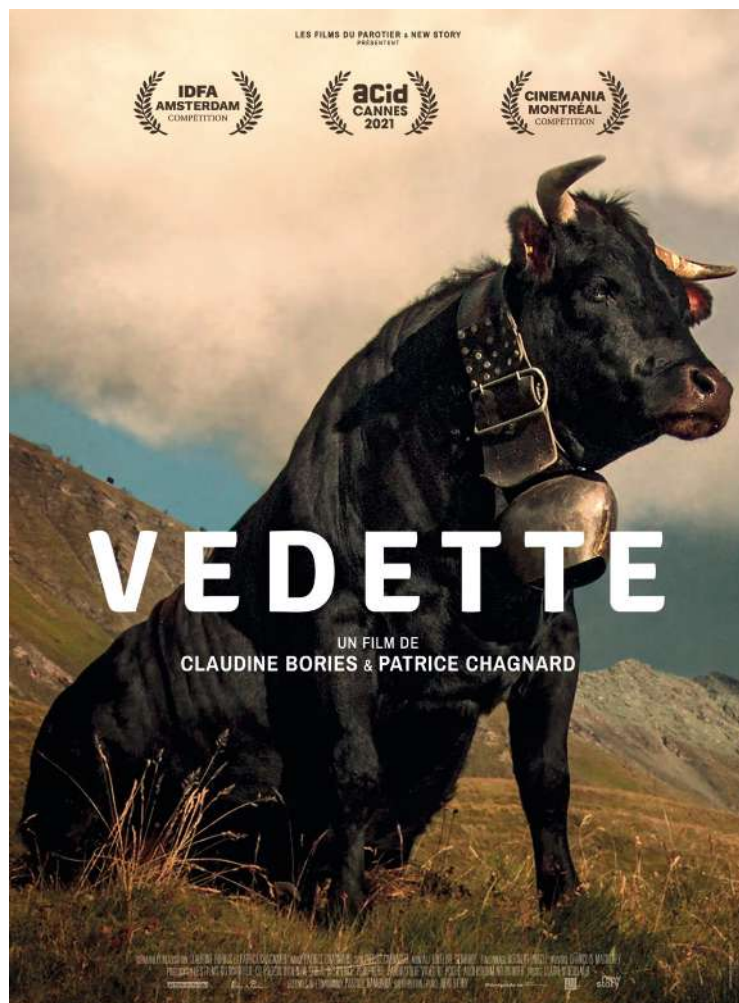


« Des hommes, des territoires des brebis », aux Éditions Vendredi Conseils, 216 pages. Disponible à la Fédération nationale ovine, 149 rue de Bercy 75595 Paris Cedex 12. Prix : 20 euros TTC

VEDETTE, REINE DES ALPAGES

Aux confins de la France, de la Suisse et de l'Italie, se niche une vaste vallée verdoyante : le Val d'Hérens dont les autochtones disent que ce lieu est sans doute le plus connu de Suisse. C'est au cœur de ce massif que s'ouvre le documentaire, sur une arène autour de laquelle se concentrent de nombreux spectateurs. Sous l'œil connaisseur, rigoureux et presque inquisiteur de juges directifs, des vaches à couleur sombre et numérotées s'affrontent. La vache d'Hérens est dotée d'un tempérament vif et belliqueux caractérisé par la manifestation d'un rituel de dominance exacerbé. C'est dans son ADN. À l'image de son cousin Brava, employé dans les corridas, elle n'hésite pas à taper ses sabots avant dans le sol et s'envoyer de la terre sur le dos. Vient alors l'affrontement avec ses congénères pour prendre la tête du troupeau et avoir accès à la meilleure herbe. Agressive et hargneuse quand il s'agit de défendre son titre de reine, la vache Hérens est d'un calme olympien et d'une douceur extrême avec le genre humain. La bien nommée Vedette sort du lot. Dans son alpage, à plus de 2 000 mètres d'altitude (elle peut grimper jusqu'à 3 000 mètres sans problème), la reine des Alpes remet son titre en jeu. Une première fois défaite, elle est une seconde fois vaincue. « Elle est venue vers nous et nous avons vu de la tristesse dans ses yeux », confesse sa propriétaire Élise. La voilà donc mise à la retraite, au rebut. Plus encore qu'on pourrait le penser car il n'est pas question de la remettre dans le troupeau. En effet, les reines déchues peuvent être maltraitées. Voilà donc Vedette qui n'a pas l'habitude de perdre, isolée de ses consœurs. Pour son bien... Afin de ne pas la laisser seule, Élise en confie la garde à la réalisatrice Claudine Bories. L'appropriation entre les deux êtres ne va pas aller de soi...

Ce long-métrage (1h40) réalisé en cinq chapitres, marque par sa simplicité : celle du ton, des ambiances, des personnages, du cadrage, de la photographie et du message. Oscillant entre chronique paysanne et expérience intime avec un subtil équilibre, mais ne parvenant pas à choisir véritablement son genre, entre film et documentaire, il serait peut-être à ranger dans la case du « cinéma vérité » au sens rouchien (Jean Rouch) ou morinien (Edgar Morin) du terme. Ce film qui parfois surprend par sa lenteur, étonne par ses scènes, ne trahit cependant aucune vérité. Il donne un énorme démenti à la théorie de Descartes selon



laquelle l'animal, en l'occurrence une vache, n'est rien d'autre qu'une machine perfectionnée et qu'il n'existe pas de différence fondamentale entre un automate et un animal. Oui les animaux sont des êtres doués de sensibilité. Une notion consacrée dans le droit civil français depuis le mois de janvier 2015. Mais les éleveurs quels qu'ils soient, n'ont pas attendus cette loi pour prendre soin et aimer leurs animaux, à l'image d'Élise. De docu-film qui s'apparente à une fable bucolique philosophique rappelle enfin que nous vivons dans un monde qui est profondément connecté à la nature.

Christophe Soulard

Ce film est sorti sur les grands écrans le 30 mars.

AU CŒUR DE L'Auvergne AGRICOLE



© Olivia Chiché/Authentic Film

Après de nombreux reportages réalisés sur la cuisine du monde, sa grande passion, le « globe-cooker » Frédéric Chesneau, s'est intéressé aux agriculteurs, aux « *façonneurs de nos assiettes* ». Il a donc promené sa caméra dans la région Auvergne auprès des agricultrices et des agriculteurs qui « *ont tous en commun l'amour de leur travail, le respect de la nature et la recherche constante du beau et du bon produit* ». C'est dans la ferme des Conches à Saint-Projet-de-Salers qu'il commence son périple, chez Gilles Lafon, éleveurs de Salers. Ce dernier possède un double troupeau : l'un pour la viande et l'autre pour le lait destiné à la fabrication du Salers. Fred Chesneau poursuit son parcours aux Jardins de Cocagne, une ferme maraîchère créée en 2011, qui est aussi un atelier d'insertion professionnelle. Son

dirigeant, David Sac, embauche des personnes en rupture avec l'emploi, et parfois avec la société, pour leur réapprendre ce qu'ils ont parfois oublié : se lever pour aller travailler, le respect de l'autorité et de la hiérarchie, savoir intégrer des consignes et rendre compte et bien entendu « *leur redonner goût au travail* ». Une partie des produits de la ferme est vendue sur les marchés, une autre transformée, une autre vendue à des clients très réguliers. La caméra s'immisce ensuite dans la ferme Mélodie tenue par deux frères, Fabrice et Maxime Faure. Producteurs laitiers, ils transforment le produit sur place en fourme d'Ambert et reconnaissent que ce métier compliqué, difficile, reste cependant « *le plus beau du monde* ». L'amour des bons produits, c'est aussi celui que l'on trouve dans la ferme piscicole de Noël Vazelle et dans la Maison Charrade à Neussargues qui affine trois des cinq AOP fromagères d'Auvergne : Le Saint-Nectaire, le Cantal et le Salers. C'est dans un ancien tunnel ferroviaire, à cent mètres sous terre, avec une température et un taux d'hygrométrie constants que « *se sublime le travail des agriculteurs* ». Ces fromages sont d'ailleurs plébiscités par les jeunes élèves du lycée Montdory à Thiers. Depuis 2009, le chef de cuisine, Didier Maupin, ne délivre que le meilleur pour les presque 700 scolaires : que des produits locaux et des signes de qualité. Pour un coût matière de 2,15 euros seulement par plateau pour un repas complet. « *Pourquoi chercher ailleurs ce qu'on a sur place ?* », se justifie-t-il, même s'il lui faut multiplier les bons de commande. Donner de la qualité, c'est aussi s'assurer de réduire le gaspillage alimentaire : « *À la dernière pesée, nous étions à environ 60 grammes par plateau. La moyenne nationale est à 150 g* », dit-il. A travers ce premier documentaire d'une série de quatre, Frédéric Chesneau offre un tableau à la fois vrai et simple de nos campagnes, de leurs habitants qui mettent tout leur cœur et toute leur passion dans leur métier. Il donne au spectateur une vision optimiste de l'agriculture et de la ruralité, portée par des personnages généreux qui ont foi en l'avenir.

Christophe Soulard

« Les Terroirs de Fred Chesneau - L'Auvergne » - 52 minutes
Ce documentaire a été diffusé le 3 mars sur Canal +



**Mieux vaut placer
sa confiance
sous le signe du taureau.**

ESTA® Kieserit

Patentkali®

KALISOP®

Korn-Kali®

Sodikali®

NG NOVAGRO

EPSO Top®

60^{er} Kali®



**Nous allons chercher au cœur de la terre
ce qui nourrit le mieux vos attentes**



ks-france.com

AIDER LA NOUVELLE GÉNÉRATION



À PLANTER LES BASES DE L'AGRICULTURE DE DEMAIN.

Financement, assurances, services. Grâce à nos 2 000 conseillers experts de l'agriculture, réussissez votre installation.

**AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ**



Les offres proposées sont soumises à conditions et accordées sous réserve d'étude et d'acceptation par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, prêteur. Contrats d'assurances distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier (mentions de courtier disponibles sur mentionscourtiers.credit-agricole.fr).

04/2022 – Édité par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit – Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex – Capital social : 9 340 726 773 € – 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Getty Images.  BETC